

Au-delà de son caractère « démocraticide »

Une loi électorale pour exclure intentionnellement Katumbi

PAGE 3<

N° 7187 du lundi 4 décembre 2017

Prix : 3000 FC

LePotentiel

Membre du réseau Médiat

36^{ème} année

Éditeur

GRUPE DE PRESSE



Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

Comme en 1992

Les laïcs catholiques reprennent le flambeau

Sommaire

Politique

Lokondo prévient ses pairs députés : « ce projet de loi va nous faire entrer dans une zone de turbulence »

PAGE 4

Politique

Delly Sesanga : « la loi électorale consacre le recul de l'État de droit »

PAGE 5

Provinces

Kinshasa : la pédiatrie de Kimbondo inaugure une installation photovoltaïque de 100 Kw

PAGE 9

Forum

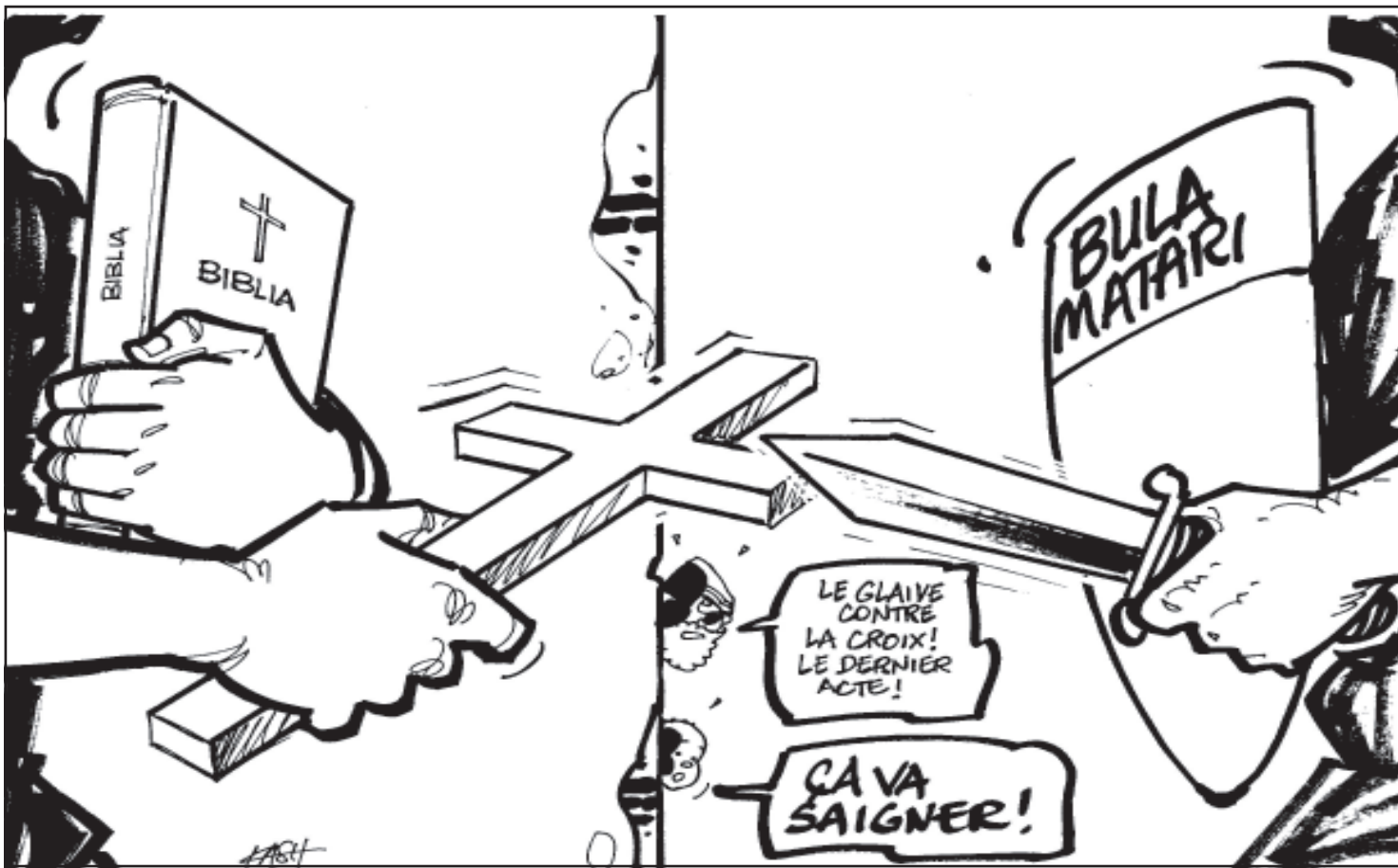
La réforme électorale : question de représentativité ou question de gouvernabilité ?

PAGE 10

Communication

La TMB est lauréate du titre de Banque de l'Année 2017 en RDC et du Global Award de l'Inclusion Financière, décernés par The Banker

PAGE 13



À HAUTE VOIX

Projet controversé

LE POTENTIEL

Le vœu des Congolais et de la communauté internationale est que le processus électoral en cours soit apaisé et crédible de manière que les résultats qui sortiront des scrutins puissent être acceptés par tous.

PAGE 2

Des voix s'élèvent

La loi organique sur le Cnsa énerve les dispositions de l'Accord du 31 décembre 2016

PAGE 16

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHZ

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix

Projet
controversé

(Suite de la page 1)

Visiblement, il n'y a que la Majorité présidentielle qui rame à contre-courant de cet objectif. La MP fait tout pour que le processus électoral en cours ne soit ni apaisé ni crédible.

Après avoir retardé les élections de plusieurs mois déjà, la Majorité au pouvoir s'emploie à créer des tensions inutiles. Le cas le plus patent est la révision du projet de loi électorale déposé à l'Assemblée nationale par le gouvernement. Les observateurs indépendants sont unanimes : les innovations contenues dans ce texte sont inopportunes et donc le projet de loi est controversé.

Personne ne s'explique que, pendant une période trouble comme celle que le pays traverse, la Majorité au pouvoir puisse présenter un projet de loi électorale qui s'écarte totalement du pacte républicain conclu à Sun-City. Dans l'esprit des participants au dialogue inter-congolais en Afrique du Sud, il fallait un système électoral sans seuil pour un pays post-conflits comme la RDC et, de surcroît, une jeune démocratie.

C'est ce qui a été mis en application tant en 2006 qu'en 2011. Il garantissait, pour les législatives, que celui qui gagne, ne gagne pas tout, et que celui qui perd, ne perd pas tout. C'est un juste milieu qui a fait que la représentation au niveau de l'Assemblée nationale puisse être équilibrée, où même des indépendants ont pu gagner des sièges.

Hélas ! Avec la disposition actuelle du seuil de 3% de représentativité de suffrages pour obtenir un siège au Parlement, on fait la part belle uniquement aux partis politiques nantis, en l'occurrence le parti présidentiel, le PPRD. Ayant l'avantage de s'être servi dans les caisses de la République, ce parti pense ainsi devenir ultra majoritaire avec l'actuel système afin d'imposer plus tard la modification de la Constitution, sans recourir à un quelconque allié.

Il n'y avait pas d'opportunité d'introduire ces innovations dictées par le simple calcul politicien. On ne sait pas à quel jeu joue la Cénici qui, sans surprise, appuie le projet du gouvernement. Le plus simple est de revenir au principe convenu à Sun-City pour éviter des tiraillements. Ce qui devrait crédibiliser, ipso facto, le processus électoral.

Comme en 1992

Les laïcs catholiques reprennent le flambeau

« Le Congo, notre beau pays va mal. Notre rêve de bâtir au cœur de l'Afrique une démocratie respectueuse des hommes et des femmes de ce pays est devenu un cauchemar ». C'est le cri de cœur lancé, samedi 2 décembre à la paroisse Sainte Famille de N'Djili par le Comité de coordination des laïcs (CLC). Comme en 1992, lorsqu'il s'était agi de sauver la Cns fermée par une décision inique du Premier ministre de l'époque, les laïcs catholiques ont levé l'option de « refuser que le Congo, notre pays, devienne la propriété privée de quelques privilégiés ».

LE POTENTIEL

Samedi 2 décembre 2017, ils étaient tous réunis à la paroisse Sainte Famille de N'Djili pour crier leur ras-le-bol face au drame qui s'abat sur la RDC. Les chrétiens catholiques, membres du Comité laïc de coordination (CLC), ont brisé le silence. Ils sont montés au créneau pour fustiger le comportement manifeste des gouvernants de ne pas organiser les élections, conformément à l'Accord de la Saint-Sylvestre. Or, c'est ce compromis politique obtenu en décembre 2016 qui a jeté les bases pour des élections apaisées.

A l'occasion, les membres du CLC ont animé trois conférences au cours desquelles ils ont brossé le degré de déliquescence atteint par le pays. Leur message traduit le désastre qui s'abat sur la RDC. Comme le 16 février 1992, lorsque les laïcs catholiques ont bravé la peur pour exiger la réouverture de la conférence nationale souveraine (CNS), le CLC n'exclut plus un tel schéma pour sauver la démocratie congolaise en péril.

« Aujourd'hui, comme hier, lors de la marche du 16 février 1992, et répondant à l'appel des évêques du 23 juin 2017 solennellement répété le 24 novembre de la même année, les laïcs chrétiens réunis au sein du Comité laïc de coordination affirment leur ferme volonté de soutenir le processus de mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre », a dit le CLC dans le message lancé samedi dernier à l'issue de sa rencontre à la paroisse Sainte Famille de N'Djili.

L'abbé Donatien Nshole, le professeur Thierry Nlandu Mayamba et l'abbé Jean-Marie Bomengola, respectivement secrétaire général de la Commission épiscopale nationale du Congo (Cénco), président du CLC et président de la Commission en charge de la communication de la Cénco, ont lancé un appel pathétique à la mobilisation générale du peuple congolais. Ils demandent à la population de vaincre la peur pour obtenir un changement dans la non-violence.

L'abbé Nshole a été le premier à ouvrir le bal, en s'attardant sur le thème : « Message de la CENCO, pour quel engagement chrétien ? ». Perpétuant la pensée des évêques en cette période de crise, l'abbé

Nshole a tenu à circonscrire le cadre du dernier appel des évêques. « Les évêques n'ont pas d'ambition politique. Ce n'est pas la mission de l'Eglise. Ce n'est pas pour autant que l'Eglise doit rester à l'écart de la justice et la paix. A cause de la fidélité au Christ et à la vie, l'Eglise doit être à côté du peuple du monde entier. Et la RDC est concernée », a-t-il indiqué. Avant de préciser que le rôle de l'Eglise est de « rechercher la paix, socle de la tenue des élections crédibles et apaisées, voie obligée en vue d'accéder au pouvoir ».

En fait, l'abbé Nshole a peint un tableau sombre de la RDC. « Le peuple croupit dans la misère. Rien ne marche. Le pays est dans un pétrin », a dit le secrétaire général de la Cénco. Il a rappelé que l'épiscopat congolais travaille à la prévention des conflits pour éviter le chaos. Il en prend pour preuve, le travail de titan abattu par la Cénco pour, d'un côté, faire échec au projet de balkanisation de la RDC, et de l'autre, faire appliquer l'article 220 de la Constitution.

Préoccupé par la dégradation de la situation socio-économique de la RDC, envenimé par une crise artificiellement créée par ceux qui tiennent encore les rênes du pouvoir, le secrétaire général de la Cénco a soutenu que la population mérite une éducation civique en vue de s'imprégner des enjeux de l'heure. « Là où les acteurs politiques se battent pour leurs intérêts égoïstes, c'est la population qui en est victime. Aussi, l'Eglise doit aider la population à prévoir des observateurs lors des élections et à dénoncer des antivaleurs », a fustigé l'abbé Nshole.

Poursuivant son intervention, le porte-parole de la Cénco a mis un accent particulier sur les bons offices et la médiation menés par des évêques depuis 2012, œuvre qui a conduit à la signature de l'Accord de la Saint-Sylvestre du 31 décembre 2016. Il a également évoqué des plaidoyers internationaux qui ont produit des effets positifs, notamment l'interdiction par le Sénat américain d'acheter des minerais vendus par des groupes armés opérant dans l'Est de la RDC.

Décortiquant le dernier message des évêques catholiques, l'abbé Nshole a souligné que l'Accord du 31 décembre 2016 a été torpillé dans tous

les sens, jusqu'à en vider le contenu. Au nom des évêques, l'abbé Nshole a lancé un appel pressant à une mobilisation générale pour barrer la route à ceux qui s'efforcent de prendre en otage tout le pays : « Debout congolais (Congolais toteleme !) ». « Une poignée d'individus ne peut pas prendre les vies d'au moins 80 millions d'habitants en otage. Peuple congolais, tiens-toi debout, vas de l'avant et bas-toi. C'est vrai que la responsabilité est partagée entre l'opposition et le pouvoir mais la grande responsabilité de ce qui est arrivé au pays incombe à la Majorité », a martelé le secrétaire général de la Cénco.

BRISER LA PEUR

A l'instar du pape Jean-Paul II en son temps, lorsqu'il s'est adressé au peuple polonais qui se battait pour sa libération au début des années 1992, l'église catholique répercute le même message : « N'ayez pas peur ».

Comme en 1992, c'est le Comité laïc de coordination qui a décidé de se lancer au front. Par le message du 2 décembre 2017, l'Eglise catholique convie le peuple congolais à organiser des manifestations pacifiques à l'échéance du 31 décembre 2017 afin de revendiquer ses droits pour faire triompher, dit le CLC, la Constitution du 18 février 2006. « Les évêques ont compris que la population n'a plus confiance en ses dirigeants, elle est devenue méfiante. Le calendrier électoral publié avec 17 contraintes ne rassure pas », a fait observer l'abbé Nshole.

A cet effet, le secrétaire général a rappelé que les évêques attendent du pouvoir des garanties évidentes pour sauver la démocratie congolaise. C'est notamment le respect de l'Accord de la Saint-Sylvestre qui interdit au chef de l'Etat de briguer un troisième mandat. A ce propos, les évêques exigent du président de la République « une déclaration publique qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession ».

Au Parlement, les évêques recommandent de ne pas procéder à la révision constitutionnelle ni à un quelconque référendum. Au Gouvernement, la Cénco attend la publication du plan de décaissement des fonds pour financer les élections. En même temps, la Cénco espère voir les partis politiques dévoiler les projets de société afin de fixer l'opinion de la manière dont ils entendent gouverner lorsqu'ils seront au pouvoir.

La Cénco note également qu'aucune action ne saura porter sans implication du peuple congolais, souverain

primaire par excellence. Parce que le peuple est le seul souverain primaire, « s'il ne veut pas s'impliquer, il n'y aura pas de changement », a lancé l'abbé Nshole. Avant de poursuivre en ces termes : « le peuple doit être vigilant. Il est invité à suivre attentivement tout ce qui se passe. Il ne doit pas avoir peur de manifester lorsque les garanties exigées par les évêques ne sont pas respectées ».

« ON NE NÉGOCIE PAS AVEC LA DICTATURE, ON S'EN DÉBARRASSE »

Dans la suite de l'abbé Nshole, le président du Comité laïc catholique, le professeur Thierry Nlandu Mayamba, est venu enfoncer le clou. Sa communication a porté sur le thème suivant : « En route vers 2017 : analyse du contexte sociopolitique ». A l'instar de l'abbé Nshole, le prof Nlandu a invité le peuple congolais à « se lever pour faire face à la dictature et barrer la route à quiconque voudrait exercer le pouvoir par force ».

« Nous sommes dans une dictature. Or, en politique, on ne négocie pas avec la dictature. On s'en débarrasse. Il faut interioriser la lutte du sacrifice. Car, dans tout combat politique, il ne peut pas y avoir un changement sans sacrifices. Il faut accepter de mourir comme le seigneur Jésus-Christ ; notre sauveur a accepté de lutter pour le salut de l'humanité jusqu'au sacrifice suprême sur la croix. Il s'agit d'une spiritualité qu'il faut apprendre maintenant. Chacun doit accepter de porter la croix pour le salut du Congo », note-t-il.

Pour le prof. Thierry Nlandu, le temps est à l'action. « Nous aurons le pouvoir dans la non-violence. Retrouvons-nous nombreux à la marche comme ce fut le cas le 16 février 1992. Personne ne viendra agir à votre place. Nous sommes la famille de Dieu. Apprenons à faire les manifestations pour revendiquer. Les stratégies sont nombreuses. Nous sommes revenus à l'époque de Mobutu. Faisons pression et il y a moyen de sauver ce qui peut être sauvé bientôt », a-t-il avisé.

A noter que cette rencontre a suscité beaucoup de réactions et d'engagements patriotiques au sein du doyenné de N'djili. Les 365 délégués issus des différentes paroisses catholiques étaient chargés de relayer le message à leurs bases respectives.

En page 3, la déclaration du Comité laïc de coordination rendu publique à l'issue de la rencontre du 2 décembre 2017.

Au-delà de son caractère « démocratique »

Une loi électorale pour exclure intentionnellement Katumbi

Le projet de la révision de la loi électorale, inscrit à l'ordre du jour de la plénière de ce samedi à l'Assemblée nationale, est déséquilibré à tout point de vue. Non seulement, le PPRD veut se taper la part du lion aux prochaines législatives, mais aussi le parti présidentiel compte se servir de cette loi inique pour exclure de la présidentielle des candidats gênants, principalement Moïse Katumbi.

LE POTENTIEL

Après l'épisode de janvier 2015, la MP (Majorité présidentielle) tente encore une fois le passage en force en vue de faire adopter le projet de la révision de la loi électorale. Dans son format actuel, le nouveau texte fait la part belle au PPRD. Le projet est discriminatoire, antidémocratique et taillé sur mesure. Au point que, de l'avis des observateurs, il met à nu l'intention de la famille présidentielle de rafler au moins 80 % des sièges au futur parlement.

Non seulement le PPRD veut tout accaparer, mais encore il anticipe sur la participation de certains candidats majeurs à l'élection présidentielle de 2018. L'astuce trouvée, à cet effet, par la MP, reste, notamment la situation pénale des acteurs politiques de l'opposition. Du coup, Moïse Katumbi et bien d'autres acteurs de l'opposition liés par des procédures judiciaires risquent d'être écartés d'office de la course présidentielle. Dans l'Opposition, on se mobilise pour faire barrage à ce projet de loi, jugé « démocratique » sur toute la ligne.

Membre de la commission PAJ de l'Assemblée nationale, le député national Toussaint Alonga, très engagé

dans l'opposition parlementaire, a décidé de rompre le silence pour alerter l'opinion tant nationale qu'internationale sur la supercherie qui se joue à la chambre basse du Parlement.

Au-delà de l'exclusion de Moïse Katumbi de la présidentielle, intentionnellement organisée au travers de la loi électorale révisée, Toussaint Alonga est d'avis que la MP est déterminée à prendre en otage la démocratie congolaise qu'elle taille à son goût.

Coordonnateur de la nouvelle dynamique de l'Opposition, courant proche du Rassemblement, Toussaint Alonga dénonce d'entrée de jeu « une démarche aux antipodes de la Constitution ». Cet élu du peuple exige à l'instar de ses pairs de l'Opposition, un consensus sur les questions qui fâchent. Il l'a fait savoir au cours d'un point de presse, hier vendredi 1^{er} décembre 2017.

Au sein de la commission PAJ, c'est sans l'Opposition que la Majorité a terminé l'approfondissement du texte. Le coup de force devra être joué ce samedi 2 décembre en plénière de l'Assemblée nationale moyennant le mot d'ordre qui avait déjà caractérisé les travaux en commission, a-t-il dénoncé.

Une mobilisation de l'Opposition, s'impose, a fait savoir le député Alonga.

LA MP ENTERRE LE CONSENSUS DE SUN CITY

Partant du fait que plusieurs lois électorales des Etats aussi bien de la vieille que de la jeune démocratie en Afrique et ailleurs, demeurent toujours un instrument de règlement des contentieux politiques. Tel est le cas de la loi électorale en RDC en cours de discussion au Parlement. Rien n'est moins évident : le texte proposé par le gouvernement est « démocratique ». « Notre loi électorale ne contribue ni à l'unité du pays, ni à l'apaisement, car excluant considérablement d'autres acteurs politiques nationaux majeurs, notamment en son article 10 point 1 et 2, en ce qu'elle consacre l'élargissement du champ d'exclusion s'appuyant sur la situation pénale des acteurs politiques aux fins de les exclure malicieusement de la compétition, démarche aux antipodes de l'article 110 de la Constitution alinéa 8 qui subordonne l'exclusion à l'existence d'une condamnation d'un acteur politique pour une infraction intentionnelle », a dénoncé Toussaint Alonga.

Ce dernier a révélé un autre piège : « l'article 118 de la loi électorale actuelle introduit le principe de seuil légal. Ce qui énerve à nouveau la Constitution en son article 5 alinéa 4 ». Cette

disposition constitutionnelle dispose qu'il doit être préservé « le suffrage universel, égal et secret ». C'est-à-dire qu'aucune atteinte ne peut être portée au principe constitutionnel d'égalité de suffrage, consistant à demander aux partis politiques de se regrouper, masquant ainsi l'intention de violer les obligations constitutionnelles pour des résultats influencés, a dénoncé Alonga.

De son avis, du reste, partagé par l'ensemble de l'Opposition, le seuil a pour, entre autres inconvénients, d'influer sur les résultats et d'occasionner une compétition malsaine et une tricherie en règle. « Le seuil porte simultanément atteinte au principe constitutionnel de la liberté reconnue aux partis politiques en ce que chaque parti politique, petit ou grand soit-il, peut concourir à la conquête du pouvoir par voie de suffrage ainsi que la Charte africaine de la démocratie et de bonne gouvernance et pour les élections transparentes qui interdit la modification des règles de jeu pendant le déroulement d'instance », a-t-il souligné.

MACHINE À VOTER : L'INSTITUTIONNALISATION DE LA FRAUDE

Par ailleurs, l'introduction de la machine à voter dans la loi électorale n'est pas gratuite. Elle répond à un plan qui n'est pas loin de l'institutionnalisation de la fraude. L'Opposition par le biais de Toussaint Alonga soulève à cet effet des questionnements. « Pourquoi le président de la Ceni ne jure que par la machine à voter sans se préoccuper d'informer les Congolais du choix et de l'utilisation des fameuses machines ? Pourquoi la Ceni n'indique pas clairement combien coûtent les bulletins papiers par rapport à la machine à voter ? Combien de machines à voter disposerait-on dans un bureau de vote ? »

A ces questionnements se lient les réalités vécues. Les élections de 2011 avaient à peu près 76 000 bureaux de vote avec un nombre d'enrôlés évalués à 32 millions. Le nombre d'enrôlés actuellement est porté à 44 millions, ce qui équivaldrait à plus de 100 000 bureaux de vote. « Combien de machines à voter disposerait-on pour l'ensemble des bureaux de vote ? »

En Afrique, seule la Namibie a expérimenté la machine à voter avec un nombre de 900 000 électeurs. Ce qui ne représente qu'un quartier de la ville de Kinshasa. Et la Namibie a consacré plus de six mois, voire, plus, pour expliquer l'utilisation de la fameuse machine à voter. « Comment les choses vont-elles se passer en RDC où il y a un taux très élevé des analphabètes ? Combien de temps la Ceni va-t-elle prendre pour faire comprendre aux Congolais l'utilisation des machines à voter ? ».

Ces questions restent sans réponses et nécessitent une prise de position commune de l'Opposition comme en 2015.

Remake

Manchette de l'édition 7186 du samedi 2 décembre 2017

Message du Comité Laïc de Coordination au peuple congolais

« Peuple Congolais: Prenons notre destin en mains »

Le Congo, notre beau pays va mal. Notre rêve de bâtir au cœur de l'Afrique une démocratie respectueuse des hommes et femmes de ce pays est devenu un cauchemar.

Les conditions de vie de nos populations sont plus que précaires alors qu'une minorité de citoyens continue à s'enrichir de manière insolente et avec arrogance. Le seuil du tolérable est dépassé. Le peuple est désemparé. Les restrictions du droit à la liberté d'expression, l'interdiction des manifestations publiques pacifiques, les répressions des mouvements de contestation politique et de défense des droits de l'homme sont plus qu'insupportables. Plus grave, à l'approche des élections tant attendues par notre peuple, plusieurs leaders de l'opposition croupissent en prison ou sont condamnés à l'exil.

Mais tout notre peuple refuse que, chaque jour et sans raison valable, notre espérance de construire un Congo plus beau qu'avant nous soit confisquée. Notre peuple refuse que le Congo, notre pays, devienne la propriété privée de quelques privilégiés.

Aujourd'hui, comme hier, lors de la marche du 16 février 1992, et répondant à l'appel des évêques du 23 juin 2017 solennellement répété le 24 novembre de la même année, les laïcs chrétiens réunis au sein du Comité Laïc de Coordination affirment leur ferme volonté de soutenir le processus de mise en œuvre de l'Accord de la Saint Sylvestre.

Dans cette perspective, d'ici le 15 décembre 2017, le Comité Laïc de Coordination exige outre une déclaration publique du Président de la République qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession, la mise en application effective de toutes les mesures de décriminalisation de l'Ac-

cord de la Saint Sylvestre, notamment:

- (i) la libération, sans conditions, de tous les prisonniers politiques;
- (ii) la fin de l'exil des opposants menacés d'arrestation à leur retour au pays;
- (iii) la fin du dédoublement des partis politiques;
- (iv) la libéralisation des espaces médiatiques et particulièrement de la RTNC ;
- (v) la réouverture des médias injustement fermés;
- (vi) la restructuration de la CENI afin de recréer la confiance entre l'électorat et l'institution organisatrice des élections;
- (vii) l'utilisation du calendrier récemment proposé par la CENI comme outil de travail pour l'élaboration d'un calendrier consensuel.

Le Comité Laïc de Coordination invite les chrétiens et les hommes de bonne volonté à rester attentifs au développement des événements d'ici le 31 décembre 2017.

Fait à Kinshasa, le

Le Comité Laïc de Coordination

Prof. Thierry Nlandu Mayamba

Prof. Justin Okana

Julien Lukengu

Prof Isidore Ndaywel E Nziem

Leonie Kandold

Julien Lukengu

Révision de la loi électorale**Lokondo prévient ses pairs députés : « ce projet de loi va nous faire entrer dans une zone de turbulence »**

Les députés nationaux restent divisés sur les innovations présentées dans la nouvelle loi électorale. Le seuil, la caution, la machine à voter, posent problème. Et pour le député MP Henri-Thomas Lokondo, la représentation nationale risque fort. « C'est une loi qui peut occasionner un séisme d'une forte magnitude sur l'échelle nationale... », prévient-t-il.

LP

Les innovations apportées par le gouvernement dans le projet de loi électorale, à savoir le seuil de l'éligibilité, la caution, l'usage de la machine à voter, divisent la représentation nationale. L'Opposition parlementaire fait déjà bloc sur cette question. Elle a claqué la porte des discussions en plénière, samedi 2 décembre, pour ne pas cautionner ce qu'elle considère comme la messe noire du PPRD avec la Ceni.

Pour les élus de l'opposition, l'insertion dans cette loi, du seuil de l'éligibilité rompt le pacte républicain issu de l'accord de SUN-CITY. Les opposants sont contre la machine à voter voulue par la CENI ainsi que la caution reprise dans la loi électorale sous examen.

La suite de la plénière monocolore, ne l'a pas été pourtant. Les interventions enregistrées dénotent des divergences majeures et des doutes au sein même de la Majorité sur les nouvelles options préconisées.

**DES INNOVATIONS « SATANIQUES »**

Réputé libre d'esprit au sein de la MP, Henri-Thomas Lokondo a appelé ses pairs élus à la prudence. « Ce projet de loi modificatif va nous faire entrer dans une zone de turbulence. Une loi qui peut occasionner un séisme d'une forte magnitude sur l'échelle nationale. Ce projet de loi n'est pas seulement complètement inconstitutionnel mais il est satanique et caporalisant... », a-t-il prévenu.

Dans son intervention, Henri-Thomas Lokondo a fait savoir que l'ar-

ticle 118 de la loi sous examen qui institue le seuil d'éligibilité s'oppose à la Constitution. « Et même avec la réduction du seuil de 3 à 1%, le satanisme reste », a-t-il dénoncé avant de souligner l'inconstitutionnalité du seuil d'éligibilité. « Ni la Constitution, ni la loi électorale moins encore la loi sur les partis politiques n'autorise ou ne reconnaît le regroupement des indépendants... Un indépendant est une personne physique qui concourt dans une circonscription électorale donnée. Comment alors vous pouvez appliquer le fameux seuil de représentativité sur

une seule personne physique ? », a-t-il interrogé.

S'agissant de la machine à voter, Lokondo a vite trouvé le terme. « C'est la machine à tricher parce que tout est programmé... On peut programmer la défaite d'un candidat », a-t-il dénoncé. L'élu de Mbandaka n'est pas aussi d'accord avec les cautions proposées. Elle est fixée à 100 dollars par siège pour l'élection législative. « Si la RDC vote un budget modique et insignifiant de 5 milliards de dollars, cela veut dire qu'elle-même, elle est pauvre. Comment dès lors demander à un professeur d'université ou à un directeur de la fonction publique dont la candidature n'est pas fantaisiste de payer ce genre de caution ? Une telle caution installe une démocratie oligarchique des bourgeois compradores. », a-t-il indiqué. Sa conclusion a été claire : « l'opinion générale est contre ce projet de loi qu'il juge non consensuel et tricheur ».

Dans la foulée, d'autres inquiétudes ont été exprimées. Le député Patrick Kakwata a relevé quelques failles constatées déjà à la démonstration de la machine à voter vendredi 1^{er} décembre dans la salle des banquets du Palais du peuple par les agents de la Ceni.

Pour l'élu de Kolwezi, la loi électorale sous examen est muette sur la position à prendre en compte au cas où il y a un écart entre les résultats de la machine à voter et ceux issus de l'urne lors du dépouillement des bulletins de vote.

Plus de 12.000 Congolais se réfugient en Zambie

Le nombre de réfugiés en Zambie ayant fui la violence des groupes armés dans le sud-est de la République démocratique du Congo (RDC) a franchi la barre des 12 000 personnes, a annoncé vendredi le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Parmi ces 12.000 réfugiés, 8.400 sont arrivés sur le territoire zambien au cours des trois derniers mois. Environ 80% des réfugiés congolais en Zambie sont des femmes et des enfants chassés par l'extrême brutalité des milices. Les informations reçues par le HCR font état de civils tués, de femmes violées, de biens privés pillés et de maisons incendiées.

« La plupart des réfugiés viennent des provinces du Haut-Katanga et du Tanganyika (RDC) », a précisé le porte-parole du HCR, Babar Baloch, lors d'un point de presse à Genève. La majorité des réfugiés sont entrés sur le territoire zambien via la province de Luapula. Ils sont hébergés au Centre de transit de Kenani situé à Nchelenge, à environ 90 kilomètres de la frontière entre la Zambie et la RDC.

« Les gens entrent également

dans d'autres provinces du nord et du nord-ouest de la Zambie », a déclaré M. Baloch. « Selon les réfugiés, davantage de personnes pourraient être contraintes de quitter la RDC pour la Zambie, alors que les combats s'intensifient ». Selon le HCR, environ 4,1 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de la RDC.

RÉPONSE HUMANITAIRE DÉFICITAIRE

En Zambie, le Centre de transit de Kenani à Nchelenge, qui accueille actuellement plus de 8.000 réfugiés congolais, est saturé. « La Zambie a mis plus de terrains à disposition pour un nouveau site afin de réduire la pression sur le site existant et d'accueillir les nouveaux arrivants », a indiqué le porte-parole du HCR.

Cependant, l'agence onusienne et ses partenaires ont un besoin urgent de ressources pour développer ce nouveau site et pour que les réfugiés reçoivent une aide vitale, notamment de la nourriture, des abris, de l'eau et des sanitaires. Les activités humanitaires en RDC et en Zambie sont extrêmement sous-financées.



Au centre de transit de Nchelenge à Chiengi, dans le nord de la Zambie, des réfugiés congolais reçoivent des repas chauds fournis par les autorités locales et le HCR. Photo HCR/Pumla Rulashe

Sur les 236,2 millions de dollars nécessaires pour répondre aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes en RDC, seulement 54,6 millions de dollars ont été reçus jusqu'à présent. En Zambie, seulement 13,6 millions de dollars ont été reçus. Dans les deux

pays, les fonds reçus ne représentent que moins du quart de ce qui est nécessaire. La Zambie accueille actuellement plus de 65.000 réfugiés sur son territoire, dont environ 33.000 en provenance de la RDC.

Delly Sesanga : « la loi électorale consacre le recul de l'État de droit »

Le peuple doit se mobiliser pour barrer la route à la confiscation de la démocratie. L'appel est de l'Alternance pour la République (AR). Son coordonnateur, Delly Sesanga indique que la loi électorale en cours de traitement à l'Assemblée nationale est liberticide, anticonstitutionnelle, confuse et restrictive.

PITSHOU MULUMBA

L'Alternance pour la République est déterminée à barrer la route au projet de loi électorale en cours d'examen à la Chambre basse du Parlement. « L'Assemblée nationale vient d'être transformée en un autel d'immolation de l'État de droit pour la survie politique d'un petit groupe », a dénoncé le coordonnateur de l'AR, Delly Sesanga. C'était au cours d'une matinée politique, organisée hier dimanche 3 décembre au siège de l'Envol, en présence du président du Rassemblement, Félix Tshisekedi et du comité des sages, Pierre Lumbi.

Sans tergiverser, Delly Sesanga fait savoir que la loi présentée est liberticide, anticonstitutionnelle, confuse et restrictive. « Il a pour vocation de confisquer ce qui est essentiel et fondamental à la démocratie : le droit de vote. C'est une loi d'allégeance à la dictature qui consacre un recul indéniable pour la consolidation de l'État de droit et rompt la concorde intérieure. On ne peut, dans une démocratie, modifier le mode de scrutin à la veille des élections ! », a-t-il dénoncé.

Pour l'AR, les impératifs du contexte politique actuel concernent l'accélération du processus électoral afin de résorber la crise qui n'a que trop

duré. Pas plus ! Dans ce cadre, la loi électorale doit offrir, comme base légale, les garanties nécessaires quant à la crédibilité de ce processus. « Contre cette voie de la raison et de la paix, la Majorité tente, encore une fois, d'imposer à la nation une loi électorale autant discriminatoire qu'antidémocratique. Avec cette loi, nous devons dire : adieu l'auto-détermination du peuple congolais ! Tout y est bien fait pour empêcher aux Congolais d'être représentés et dirigés par ceux qu'ils ont élus », a-t-il déploré.

Et de poursuivre : « Plutôt que de résoudre le vrai problème simple de faire respecter la répartition des sièges sur le résultat de l'enrôlement et non plus sur les données du recensement, le projet de loi du gouvernement n'apporte pas plus sinon une confusion qui augure des graves troubles et contestations au bout du processus électoral. Les prétendues innovations dont on parle ne sont que les moyens d'institutionnaliser la confiscation de notre démocratie chèrement conquise au prix du sang, par l'instrumentation du droit de vote ».

QUATRE POINTS DE FRAUDE

Il y a d'abord du seuil de représentativité. Introduit comme condition d'éligibilité des candidats d'un parti politique, ce seuil n'est qu'un mécanisme antidémocratique mis en place pour tenter de légaliser la fraude, dénonce Sesanga. « Pour y parvenir, la Majorité passe par trois voies : la restriction de l'espace politique par l'aggravation des exclusions. On ne peut pas lutter contre la multiplicité de partis politiques en apportant des confusions et des règles-cadre de la fraude



et l'arbitraire dans la loi électorale. L'arbitraire ainsi élevé en principe légal, conduirait très facilement à la non-proclamation de certains meilleurs candidats comme élus, nonobstant la popularité dont ils jouissent dans leurs circonscriptions à cause de la faiblesse de leurs camarades du parti dans d'autres circonscriptions... Et pourtant, l'exigence de transparence impose aux présidents des bureaux de vote d'afficher le résultat du dépouillement, et à ceux des bureaux de compilation de faire de même, en réservant copie du PV à tous les témoins. Le seuil du suffrage national (3%) vide les PV issus de bureaux de vote et de compilation de leur valeur tout en laissant à la centrale et aux secrétaires exécutifs provinciaux de la Ceni toute liberté de manipuler les résultats au travers de calcul du seuil, et établir, par arbitraire, la liste des partis éligibles aux sièges », a-t-il expliqué.

Aussi, le seuil de représentativité empêche l'alternance et milite

pour le maintien du régime. Et enfin, l'abolition du principe de représentativité nationale par la garantie de la sur-représentation de certains partis par une symétrie de la représentation.

Il y ensuite la machine à voter. Avec cette machine et dans la condition d'une élection avec implication du seuil, les PV des bureaux étant devenus inutiles, aucun candidat lésé n'aura des pièces nécessaires, du reste non définies pour revendiquer son élection.

Finalement, la Constitution et les lois de la République consacrent la liberté de manifestation au même titre que la liberté d'aller et revenir. « On ne peut admettre une moindre restriction de la liberté de manifester pendant la campagne électorale. On le voit donc : les prétendues innovations étouffent et liquéfient le système de la proportionnelle de liste et détruit la démocratie en élevant simplement la confusion au rang de principe électoral pour faciliter la fraude », a-t-il conclu.

Transition sans Kabila : Félix Tshisekedi et Pierre Lumbi mobilisent

LP

Félix Tshisekedi et Pierre Lumbi, respectivement président et président du comité des sages du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, ont effectué le déplacement, hier dimanche 3 décembre pour le siège de l'Envol où a été organisée la matinée politique de l'Alternance pour la République. La rencontre qui a eu comme objectif de susciter l'éveil populaire contre la confiscation de la démocratie planifiée dans la loi électorale en cours d'examen, à l'Assemblée nationale, a permis aux deux leaders du Rassemblement de raviver la mobilisation populaire pour une transition sans l'actuel chef de l'État, Joseph Kabila.

Pour le président du comité des sages du Rassemblement, le Rassemblement ne va pas baisser la garde. « Le 30 novembre, nous avions un double plan. Il était attendu dans notre plan B que si Kimbuta n'autorise pas la marche, que nous paralysons tout le pays. C'est un plan qui a porté ses fruits parce que 16 villes à travers le pays avaient vécu la paralysie des activités... Nous avons donc le



devoir de lutter et de lutter toujours», a déclaré Pierre Lumbi, sous les ovations des militants des partis de l'AR.

Il a poursuivi : « N'écoutez pas ceux qui veulent vous décourager. Une lutte est une succession de batailles. Mandela et l'ANC ont fait plus de 50 ans de lutte. Personne n'avait baissé les bras. C'est ce que nous

allons faire ici. Décembre est un mois capital et déterminant. Vous devez être prêt à répondre à l'appel du Rassemblement pour pouvoir engager des actions déterminantes et définitives. Nous ne serons pas 10 mille ou 100 mille. Nous serons 2 millions des Congolais dans la rue. Ceux qui doutent, on leur renvoie au 16 février 1992,

au 15 janvier 2015 et au 19 septembre 2016 ».

MARCHE DU 19 DÉCEMBRE PROCHAIN

Pierre Lumbi a ainsi appelé à la mobilisation totale pour qu'au 31 décembre prochain, toutes les couches se mettent dans la danse. « Mais avant d'y arriver, il y a le 19 décembre. Le mot d'ordre est lancé par le président Félix Tshisekedi. Si Kimbuta nous interdit la marche projetée, soyez prêts cette fois-ci. Ils devront subir la paralysie des villes et cette fois, pour trois, quatre, cinq ou six jours d'affilé... », a-t-il fait savoir.

Ovationné à son arrivée, quelques instants avant la fin de la manifestation, Félix Tshisekedi a été réclamé par les militants présents au rendez-vous pour prendre la parole. Ne pouvant se soustraire à cet appel, le président du Rassemblement a réitéré son récent appel de vigilance. Il a rappelé son message adressé aux hommes en uniforme, de ne pas respecter des ordres mal donnés contre des manifestants pacifiques. « Le salut du pays vous concerne aussi », a-t-il lancé.

Levée du moratoire sur l'exploitation forestière : la Société civile environnementale s'inquiète

Le gouvernement, à travers le ministère de l'Environnement et Développement durable, a levé l'option de lever le moratoire sur l'exploitation forestière. La Coalition nationale contre l'exploitation illégale du bois (CNCEIB) juge « précipitée et inopportune » cette mesure aussi longtemps qu'on n'aura pas encore défini la politique forestière et le zonage forestier.

ST AUGUSTIN K.

La Coalition nationale contre l'exploitation illégale du bois (CNCEIB) se dit très préoccupée par l'option de la levée du moratoire prise par le ministère de l'Environnement et Développement durable alors que la condition liée à la programmation géographique des zones à affecter à l'extraction industrielle du bois d'œuvre n'est pas encore remplie. Aussi s'inquiète-t-elle de la manière dont ce dossier est traité par le ministère de l'Environnement sans associer les parties prenantes à la prise de décision. C'est Me Alphonse Longbango, secrétaire national de la Coalition qui l'a fait savoir, le vendredi 1^{er} décembre au cours d'un point de presse animé au siège du CODHOD, à Barumbu.

La Coalition appelle le ministère à faire preuve de responsabilité dans la gestion participative de ce portefeuille en convoquant sans délai les parties prenantes dans une réunion

de concertation et d'évaluation pour traiter de la question.

D'autre part, elle formule le vœu de voir le ministère de l'Environnement, dans un bref délai, engager toutes les parties prenantes dans le processus de la politique nationale forestière et du zonage forestier avec les activités d'inventaires et d'aménagement forestiers, placés dans une approche d'aménagement du territoire.

Car, croit-elle savoir, la politique forestière devrait être élaborée bien avant la révision du code forestier. En même temps, la Coalition interpelle le FONAREDD à ne pas vider son portefeuille sans financer les réformes essentielles que sont la politique forestière, le zonage forestier et la révision du code forestier.

INCONVÉNIENT DE LA DÉCISION

Dans le traitement de ce dossier, la Coalition appelle le ministère de l'Environnement à respecter les dispositions du décret n°05/116 du 24 octobre 2005 que le pays avait pris en toute souveraineté et qu'il doit remplir les conditions fixées souverainement par lui-même avant de lever ce moratoire. La Coalition reste disposée à y apporter sa contribution.

Pour Me Alphonse Longbango, l'inconvénient de cette mesure consiste dans le fait qu'aujourd'hui le gouvernement n'a pas encore déterminé les espaces de productions prenan-



tes de bois. « Le gouvernement doit nous dire s'il veut concéder de nouvelles concessions, à quel endroit. Il doit par ailleurs nous dire pourquoi il veut l'exploitation ou la conservation des forêts, et surtout nous communiquer sa vision. Cela doit être déterminé dans le texte. Le gouvernement doit surtout éviter d'exploiter ou de conserver la forêt pour le plaisir. Donc, il faut que le gouvernement définisse sa vision de l'exploitation et la conservation forestière. C'est cela que nous appelons la Politique nationale forestière », a-t-il dit en substance.

L'exploitation sans définition de la Politique nationale forestière est source de conflits entre les exploitants forestiers et les communautés. Ce qui ne rend pas au gouvernement la tâche facile. Lorsqu'il y a des conflits, beaucoup d'entreprises forestières

ferment, ce qui constitue un manque à gagner pour le gouvernement. Pour éviter que le conflit perdure, il faut vite penser à la programmation géographique qui déterminera les espaces à protéger.

La Coalition est d'autant plus inquiète que les premières réunions avec le ministère de l'Environnement n'ont donné aucun résultat. « Nous avons déjà tenu des réunions avec le ministère de l'Environnement, sans jamais nous mettre d'accord. Simplement parce que le ministère veut à tout prix lever le moratoire. Nous avons toujours dit que c'est le même ministère qui avait fixé les conditions à réaliser avant de pouvoir lever le moratoire. Aussi longtemps que les conditions ne seront pas réunies, le gouvernement ne devrait pas décider de lever le moratoire », a-t-il regretté.

Opération « Jeudi sinistre » : 886 dossiers d'assurances payés pour le seul mois de novembre

RICH NGAPI

À l'approche de la fin d'année et pour maintenir ses nombreux clients en confiance, la Société nationale d'assurances (Sonas) accentue l'indemnisation des sinistrés, à travers l'opération d'indemnisation des sinistrés, initiée le jeudi de chaque semaine.

Pour le seul mois de novembre qui vient de s'écouler, 886 dossiers ont été payés dans les branches d'assurances automobiles, vie et incendie. Une bonne note pour le Directeur général a.i, Mme Carole Agito Amela et toute son équipe, qui ne ménagent aucun effort pour respecter l'objet social de cette société publique d'assurances.

C'est ainsi qu'au cours de l'opération « Jeudi sinistre » du 2 novembre (204 dossiers) ; le 9 novembre (199 dossiers) ; le 16 novembre (186 dossiers) ; le 24 novembre (190 dossiers) ; et le jeudi 30 novembre (107 dossiers payés).

Entre-temps, la Sonas poursuit sa campagne de sensibilisation auprès de propriétaires de véhicules automobiles, les invitant à venir souscrire



massivement et librement la police d'assurance automobile.

PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

Pour aider ses nombreux abonnés, la Société nationale d'assurances (Sonas) soumet à l'attention des conducteurs et propriétaires d'automobiles la procédure à suivre en cas d'accident.

En effet, après un accident, la première étape est celle de faire appel à un OPJ (Officier de police judiciaire) affecté à la police de circulation routière pour constater l'accident et veillez à ce que le PV soit établi

conformément aux faits tels qu'ils se sont produits. La deuxième étape serait, en cas de collision avec un autre véhicule, vérifier au lieu d'accident si votre adversaire est assuré.

Au cas où vous causez des dommages corporels à une personne, il vous est recommandé de prendre en charge les premiers soins pour sauver la vie humaine et soulager la victime. Les frais engagés seront remboursés par la Sonas.

La troisième étape est celle de faire la déclaration d'accident dans les huit (8) jours qui suivent auprès de l'agence/Sonas la plus proche. Vous devez impérativement vous munir de

votre preuve d'assurance. Attention : une fausse déclaration entraîne la déchéance de la garantie et des poursuites pénales.

La quatrième étape n'intervient qu'en cas d'exhibition de preuve d'assurance par votre adversaire, exigez de la Sonas qu'un numéro sinistre soit attribué à votre dossier et qu'il vous soit remis un accusé de réception précisant toutes les pièces requises pour la gestion de votre dossier.

La cinquième étape, enfin : dans le cas où vous êtes responsable de l'accident, orientez la (les) victime (s) vers l'agence/Sonas gestionnaire de son contrat pour sa prise en charge et, éventuellement, son indemnisation.

Si votre adversaire est responsable de l'accident, et que vous êtes assuré seulement en responsabilité civile, vérifiez si votre adversaire est assuré et l'inviter à respecter les différentes étapes prévues dans cette procédure.

Lorsque votre adversaire, responsable de l'accident, n'est pas assuré, vous pouvez le poursuivre conformément au Code civil pour réparation.

Nord-Kivu : lancement à Goma du programme Agriculture, femmes et développement durable

L'Onu/Femmes, en partenariat avec le gouvernement provincial du Nord-Kivu, les autres agences du système des Nations unies et les organisations nationales congolaises, a procédé dernièrement à l'hôtel Cap Kivu de Goma, au lancement officiel du Programme agricole phare dénommé « Agriculture, femmes et développement durable » (AGRIFED).

Dans son mot de circonstance, le ministre provincial en charge de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, Christophe Ndibeshe, représentant l'autorité provinciale, a révélé que le projet vise l'autonomisation économique des femmes rurales par une agriculture résiliente aux changements climatiques en République Démocratique du Congo, en général, et dans la province du Nord-Kivu, en particulier.

Il a rappelé que le Nord-Kivu, jadis grenier de la RDC, est capable de participer à sa propre autosuffisance alimentaire grâce à ses potentialités agricoles, sa terre arable, aux conditions climatiques favorables, et à un marché potentiel de plus de 100 millions d'habitants dans les centres urbains et les pays voisins. Et qu'un mouvement associatif et émergent s'avère important avec plus ou moins 90% des femmes rurales qui sont des agricultrices et en majorité vulnérables. Cela au regard

de leurs productions menacées par les perturbations climatiques, les maladies ravageuses, le manque d'intrants et d'unités de transformation et le non-accès aux crédits agricoles. Situation qui entraîne que leurs revenus soient faibles. Pourtant, elles doivent garantir leur vie et le bien-être de leurs familles respectives afin de contribuer au développement économique et durable du pays.

Pour sa part, la représentante adjointe de l'Onu/Femmes en RDC, Mme Fatou Giwa, a révélé que ce projet, d'une valeur estimée à soixante millions de dollars américains, est à mettre en œuvre pour une durée de cinq ans. Elle a aussi indiqué que le Nord-Kivu figure parmi les provinces de la RDC dotées de potentialités agricoles considérables avec ses fruits et légumes uniques dans toute la République.

Fatou Giwa a fait valoir que l'Onu/Femmes ne ménagera aucun effort, avec l'appui du gouvernement de la RDC et les partenaires onusiens, pour appuyer les activités des femmes rurales. Car, selon elle, « *autonomiser une femme, c'est développer sa communauté* ».

À noter que le projet AGRIFED concerne cinq cultures principales, en l'occurrence le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, le riz ainsi que les cul-

tures maraichères. Et que ce programme phare agricole développé par l'Onu/Femmes vise à contribuer à l'autonomisation économique de la femme rurale.

2^{ÈME} TABLE-RONDE MULTI-ACTEURS

Par ailleurs, à la même date du 30 novembre, le ministre provincial de l'Environnement au Nord-Kivu, Balthazar Kanyamanza, fait également savoir l'ACP, a procédé, dans la salle de réunions de l'hôtel Ishango de Goma, à l'ouverture des travaux de la 2^{ème} table ronde multi-acteurs provinciale sur le processus de foresterie communautaire en République démocratique du Congo. Ces travaux de trois jours se sont clôturés samedi 2 décembre.

À l'ouverture des travaux, il a notamment assuré que la province du Nord-Kivu est résolument engagée dans les efforts de renforcement de la gouvernance forestière au regard d'implications des autorités pour une utilisation rationnelle des ressources par les communautés qui en dépendent.

Pour Théophile Gata du Centre d'appui à la gestion durable des forêts tropicales (CAGDFT), à la tête de cette table ronde, l'espoir est qu'à l'issue de ces accises, les conserva-

teurs forestiers soient outillés pour l'implication des populations locales à l'amélioration des conditions d'existence. Cela par le dialogue et le partage des expériences sur les résultats et contraintes sur le terrain.

De son côté, la conseillère technique et juridique en charge de la biodiversité et gestion des forêts à la Coopération allemande, Christelle Luchule, a fait savoir que plusieurs tests étaient en cours pour impliquer les communautés de manière effective à la gestion et l'exploitation responsable de leurs forêts. Elle a invité les partenaires à l'implication de la population pour lui faire profiter de fruits. Allusion faite à la construction des hôpitaux et centres hospitaliers.

Ces travaux ont visé la mobilisation des parties prenantes-clés pour l'effectivité de la foresterie communautaire au regard du cadre légal et réglementaire et d'outils mis en place. Ils ont réuni les acteurs de la protection de l'Environnement et les chefs locaux venus de plusieurs coins des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema. La finalité est d'établir un bilan global de la foresterie communautaire pour une évaluation périodique de la phase expérimentale du processus.

O.Dioso / ACP

La RDC se dote d'un programme d'appui à la professionnalisation des producteurs agricoles familiaux

BIENVENU IPAN

Le représentant du ministre de l'Agriculture, Georges Kabongo, a procédé, le vendredi 1^{er} décembre 2017, à l'ouverture des travaux de l'atelier de lancement du Programme d'appui à la restructuration, au plaidoyer et à la professionnalisation des producteurs agricoles familiaux organisés en RDC (Paspur).

Il a indiqué que la RDC, à travers le ministère de l'Agriculture, compte beaucoup sur les recommandations qui seront formulées à l'issue des assises qui s'étendent jusqu'au mardi 5 décembre. Allusion faite notamment aux recommandations se rapportant au plaidoyer, au développement des filières, au genre, à l'environnement, et à la communication « *qui constituent un chemin pour mener à bien la RDC à devenir un jour une grande puissance agricole* ».

Le projet Paspur, qui vient d'être lancé, fait suite à deux projets mis en œuvre par le consortium belge AgriCongo, à savoir le Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale en RDC (2012-2013) et le Projet de renforcement des capacités d'ac-

tion politique des organisations des producteurs agricoles et de leurs fédérations nationale et provinciale en RDC (Prepar, 2015-2016).

Le président de la Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo (Conapac), M. Paluku Mathusalem, a expliqué l'origine du Programme Paspur qui a débuté en janvier 2017. Il vise à consolider les différents acquis du Projet de renforcement des capacités d'action politique des organisations de producteurs agricoles et de leurs fédérations nationales et provinciales en RDC (Prepar).

À l'en croire, le projet Paspur s'articule sur six objectifs spécifiques à savoir le renforcement des organisations des producteurs agricoles à travers leurs fédérations provinciales ; le développement des synergies au niveau local, provincial et national en tant qu'acteur politique fort pour une meilleure défense des intérêts des producteurs agricoles familiaux en RDC ; l'intégration des filières agricoles comme force économique dans la structuration des organisations des producteurs agricoles et leur autofinancement ; la contribution au renforcement de la position socio-économique et politique des femmes au ni-

veau des ménages agricoles, des organisations des producteurs agricoles à la base et de leurs communautés ; le développement des pratiques agricoles durables contribuant au maintien de l'environnement, à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ; la systématisation de circulation de l'information agricole pertinente et fiable entre les différents niveaux local, provincial et national.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Le président de la Conapac a exprimé sa gratitude à l'endroit du gouvernement du Royaume de Belgique à travers la Direction générale au développement qui a accepté de financer le document du programme quinquennal (Paspur : ndlr) lui soumis par des ONG belges membres du consortium AgriCongo avec une ligne budgétaire d'appui à la Conapac, quelques-unes de ses fédérations membres et certaines organisations de base.

Il a également remercié toutes les dynamiques locales qui ne cessent de contribuer au développement agricole et rural. M. Paluku Mathusalem ose croire que les actions conjuguées

pour soutenir l'agriculture familiale pourront renverser la tendance présentée dans le film documentaire intitulé « La paradoxe de la faim » lors de la 2^{ème} édition du festival Alimenterre organisé du 25 au 29 novembre 2017 à Kinshasa.

La Conapac est une plateforme nationale regroupant actuellement 11 fédérations provinciales d'organisations des producteurs agricoles avec plus de 500 000 membres appartenant à des organisations multifonctionnelles de base, des coopérations agricoles et des syndicats paysans.

Le représentant de l'ambassadeur belge en RDC a souligné la nécessité de mettre un accent sur la synergie avec les autres secteurs rentables tels que l'enseignement, la santé, les infrastructures routières.

Le représentant des ONG belges réunies dans l'«Alliance AgriCongo», M. Ivan Godefroid, a justifié le fait que si sa structure s'aligne étroitement avec les acteurs du mouvement paysan au Congo, « *c'est tout simplement parce que nous avons un rêve : nous sommes convaincus que les organisations paysannes agricoles au Congo ont de l'avenir important sur l'agriculture* ».

OLPA soulagé par la libération des journalistes à Kabinda, dans la province de Lomami

Ces confrères ont été arrêtés pour avoir assuré la retransmission en direct d'une plénière de l'Assemblée provinciale de Lomami, au cours de laquelle les députés critiquaient la gestion du gouverneur de province.

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

Dans une déclaration faite à Kinshasa, le samedi 2 décembre 2017, l'Observatoire de la Liberté de la Presse en Afrique (OLPA), organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de presse, exprime son soulagement après la libération de Johnny Kasongo, Musiko Kisiela et Ephraïm Mbayo, respectivement journalistes et technicien à Radio Veritas, station confessionnelle émettant à Kabinda, chef-lieu de la province de Lomami, au centre de la République démocratique du Congo (RDC).

Johnny Kasongo, Musiko Kisiela et Ephraïm Mbayo ont été libérés, le 2 décembre 2017 en début d'après-midi, sur injonction du responsable provincial de l'Agence nationale de renseignements (ANR/Kabinda).



Cela, après la tenue d'une réunion provinciale de sécurité. Vingt-quatre heures plutôt, le journaliste Jean-Doudou Ndumba a recouvré sa liberté sans aucune explication de ses geôliers.

Pour rappel, les quatre journalistes ont été interpellés le 29 novembre 2017 par les agents de la Police nationale congolaise (PNC/Kabinda) et ceux de l'ANR/Kabinda.

C'était au moment où ils assureraient la retransmission en direct d'une plénière de l'Assemblée provinciale de Lomami, au cours de laquelle les députés provinciaux critiquaient la gestion de M. Patrice Kamanda, gouverneur de la province de Lomami.

SOUIMIS À LA BASTONNADE

Les journalistes ont été soumis à une bastonnade et puis détenus au cachot de l'ANR. Tout en exprimant son soulagement à la suite de cette libération, OLPA condamne néanmoins cette incarcération injustifiée des journalistes ainsi que les mauvais traitements qu'ils ont subis.

Pour OLPA qui avait exigé leur libération, ces actes constituent des atteintes graves à la liberté de presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Il sied aussi de noter qu'à partir de Goma, OLPA a condamné le 30 novembre 2017 l'interpellation de Delphin Mupanda, Trésor Malu, Emmanuel Elameji, Pierre Tshiabu et de Texas Tshipamba, respectivement journalistes à Radiotélévision Rwanzururu, à la Voix de l'Université officielle de Semuliki, à radio Okapi/Bukavu, émettant à Beni (Nord-Kivu), à Bukavu (Sud-Kivu), à Notre Chaîne de Radio (NCR) émettant à Tshikapa (Kasaï) dans l'Est et au centre de la République démocratique du Congo (RDC).

L'IRDH plaide pour un accès équitable à l'Internet en RDC

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

À l'issue de la troisième Journée des médias sociaux et droits de l'homme, sous le thème : « *Droit d'accès à l'Internet et les entreprises de télécommunication* », tenue à la Maison du Barreau de Lubumbashi, les ASBL organisatrices ont levé l'option de lancer, à partir de l'année 2018, une « *Campagne nationale pour un accès équitable à l'Internet* ».

En effet, la conférence a révélé trois points importants pour arriver à l'accès équitable à l'Internet. D'abord, l'affirmation de l'accès à l'Internet comme un droit indéniable de l'homme, au même titre que le droit d'accès à l'eau potable et à l'électricité.

L'Internet est indispensable, car il propulse la recherche scientifique, améliore la qualité de l'enseignement, constitue le meilleur moyen de communication et de l'information, et facilite l'exercice et la jouissance des droits et libertés fondamentaux. Si une grande partie de l'Afrique accède à l'Internet, les nouvelles technologies vont accélérer le développement socio-économique.

Le deuxième point concerne la responsabilité des entreprises de télécommunication aux deux niveaux ci-dessous : l'adoption des bonnes pratiques, de standard international, relevant de la responsabilité sociétale, en rapport avec la mise en œuvre de l'agenda de l'ONU sur les Objectifs du développement durable à l'horizon



2030.

VIOLATIONS DU DROIT D'ACCÈS À L'INTERNET

Les entreprises de télécommunication devraient participer à l'accès équitable à l'Internet dans des lieux publics, comme des universités et écoles congolaises qui en manquent cruellement. Il y a aussi l'abstention à se faire complice des violations du droit d'accès à l'Internet, en obtempérant aux ordres manifestement illégaux de certains politiciens qui abusent du pouvoir de l'État.

Le troisième point concerne l'obligation primaire de l'État de respecter et faire respecter ce droit fondamental. Il devrait mettre sur pied une po-

litique cohérente qui éliminerait tous les obstacles à l'accès à l'Internet. Il revient que la RDC soit le seul pays qui ait raté sa connexion à la fibre optique ou continue à la piller et une enquête parlementaire de 2013 avait révélé des détournements des fonds destinés à la fibre optique et la surtaxation du secteur. Bref, l'accès équitable à l'Internet requiert la mobilisation des consommateurs des services, pour un prix abordable ; l'adoption des bonnes pratiques de standard international relevant de la responsabilité sociétale des entreprises de télécommunication ; et une politique cohérente et des lois relevant de l'obligation première de l'État de faciliter l'accès équitable à l'Internet.

Kananga : plaidoyer pour la création d'un fonds provincial anti-Sida

Le Kasai-Central a un taux de séroprévalence de 4,7 %, selon le Programme national multisectoriel de lutte contre le SIDA (PNMLS). A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, vendredi 1 décembre, le secrétaire exécutif provincial du PNMLS, Jean Carret Manshimba, a plaidé pour la mise en place d'un fonds provincial de lutte contre cette maladie. Ce fonds local devrait naître du partenariat public-privé, selon Jean Carret Manshimba. « Organiser la lutte, c'est mettre des mayens. Le VIH ne recule pas avec des discours... », a-t-il affirmé à l'intention des autorités provinciales.

Sud-Kivu : la quasi-totalité de détenus s'est évadée de la prison de Kalehe

Dans le territoire de Kalehe, 70 km au nord de Bukavu, 19 des 20 détenus se sont échappés de maison d'arrêt dans la nuit de jeudi à vendredi. Les gardiens de la prison affirment avoir constaté cette évasion vendredi 1^{er} décembre dans la matinée. Selon des sources officielles à Kalehe, les détenus ont opéré un trou dans un mur pour s'échapper par derrière le bâtiment de la maison d'arrêt. L'administrateur du territoire affirme que le seul prévenu resté occupait une cellule à part. Les recherches ont jusque-là permis de reprendre un seul évadé. Ce dernier a été récupéré au village de Bushushu, localité voisine de Kalehe-centre. Les autorités locales soulignent que c'est la troisième évasion enregistrée dans ce lieu de détention. Le faible effectif des agents commis à la garde serait la principale cause de ces évasions.

Beni : une vingtaine d'écoles contraintes de fermer à la suite de l'insécurité

Environ vingt écoles de la chefferie de Bashu à Beni (Nord-Kivu) ont fermé depuis trois mois leurs portes. Des sources de la société civile expliquent que c'est à cause de l'insécurité qui règne dans neuf villages de ce regroupement, contrôlés depuis plusieurs mois par des miliciens. Ces derniers interdisent aux élèves et enseignants de fréquenter l'école, ont rapporté ces sources à Radio Okapi. La ministre provinciale de l'Éducation a annoncé pour bientôt des pourparlers avec les autorités scolaires pour étudier ensemble comment sauver l'année scolaire.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Maniema : reprise des travaux de réhabilitation du tronçon Kindu-Kasongo

Le conseiller technique du gouvernement provincial du Maniema, Ndakala Misenga, a annoncé la reprise des travaux de réhabilitation de la Route nationale 31, sur l'axe Kindu-Kasongo, long de 240 km, renseigne l'Agence congolaise de presse (ACP). Les travaux consistent au colmatage des nid-de-poule et des bourbiers ainsi que la réhabilitation de quelques ponts en bois sur fonds propre du gouvernement provincial. Au travers ces travaux exécutés par l'Office des routes, le gouvernement provincial est déterminé à rendre praticable cette route d'importance capitale pour le ravitaillement des grandes agglomérations du Maniema en produits de première nécessité et manufacturés à partir des provinces voisines du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'ex-Katanga. L'impraticabilité de cette route est à la base de la hausse de prix et de l'absence, sur les marchés, de plusieurs produits alimentaires en provenance des territoires de Kasongo et Kabambare.

Ituri : plaidoyer contre l'importation des boissons prohibées

Le président du conseil d'administration des jeunes de l'Ituri, Michel Tibasima, a plaidé auprès des autorités provinciales pour la mise en place des mécanismes efficaces de lutte contre l'importation des boissons à forte dose d'alcool, fabriquées dans certains pays voisins, dont l'Ouganda, renseigne l'ACP. Il a fait savoir que ces boissons, pourtant prohibées par la loi du pays (République démocratique du Congo), continuent à inonder les boutiques et magasins.

Kasaï : urgence de la réhabilitation de la voie ferrée Kananga-Mwene-Ditu

Le tronçon ferroviaire, compris entre Kananga et Mwene-Ditu, dans la région nord de la Société nationale des chemins de fer du Congo (DRN-SNCC), se trouve dans un état de dégradation qui appelle sa réhabilitation, a constaté l'ACP. La vétusté de la voie ferrée, les vols à répétition de traverses et d'éclipses figurent parmi les causes de cette déplorable situation, soulignent certains observateurs qui appellent les instances supérieures de la SNCC à poursuivre les travaux de confortement de la voie ferrée, amorcés depuis près de deux ans.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Kinshasa : la pédiatrie de Kimbondo inaugure une installation photovoltaïque de 100 Kw

Cette réalisation résout finalement le problème de l'électricité à la pédiatrie de Kimbondo, située dans la périphérie de Kinshasa. L'installation photovoltaïque inaugurée, d'une capacité de 100 kilowatt, est financée par l'Italie à hauteur de plus de 500 milles euros.

P.M.

« Nous sommes fiers d'avoir réalisé une infrastructure fondamentale pour l'avenir de Kimbondo, qui produira d'importants avantages économiques, en réduisant le coût de l'énergie et en permettant d'affecter ces ressources au bien-être et à la santé de plus de cinq cents enfants que cette structure accueille », a dit, samedi 2 décembre 2017, Mme Iole Sacchi, membre du Conseil d'Administration de la Pédiatrie de Kimbondo et Coordinatrice de ce grand projet qui a, aujourd'hui, vu le jour.

Pour Mme Iole Sacchi, ce panneau solaire est d'un avantage considérable pour les enfants. « Je suis contente d'être présente aujourd'hui parce que j'étais là en 2007 quand nous avons inauguré, ici, un centre pour l'énergie à Kimbondo et aujourd'hui avec le panneau solaire, nous pouvons avoir vraiment des avantages pour ces enfants. Il y a une grande réduction de coût parce que nous n'aurons plus besoin de carburant pour le groupe électrogène et donc nous pouvons utiliser ces moyens pour mieux soigner les enfants et les aider à avoir une bonne éducation. L'éducation, c'est le moyen le plus important pour aider les enfants à se rendre compte de la vie et surtout à se prendre en charge dans

l'avenir. Nous aidons les enfants qui sont abandonnés et qui ont des problèmes », s'est confiée à la presse cette dame qui vit en RDC depuis 10 ans, et qui espère encore être là pour travailler à côté de ces enfants afin de les aider.

Satisfait de la matérialisation de cette œuvre, le Père Hogo Rios, fondateur de la Pédiatrie de Kimbondo s'est exprimé en ces termes : « C'est une grande œuvre pour les Congolais. La pédiatrie est d'une utilité publique et nous demandons au peuple congolais à nous aider pour devenir chaque fois plus grand. C'est depuis 1982 que nous avons commencé et nous grandissons, en répondant favorablement aux attentes de la population. Actuellement, les autorités nous aident beaucoup. Comme vous le savez, à Kinshasa, l'électricité, c'est un désastre, et nos différents appareils se détruisent, je crois qu'avec cette œuvre, les choses vont se stabiliser. C'est non seulement une grande joie pour nous, mais aussi pour les Congolais ».

Du côté de l'ambassade d'Italie, on parle d'une œuvre qui va changer la vie des enfants. Luca Attanacio de l'ambassade d'Italie a réagi : « Grâce au soleil, le Centre pédiatrique de Kimbondo peut avoir finalement de l'électricité sans aucun problème. Et cela va changer la vie de ces enfants. C'est une haute technologie italienne qui va aider les Congolais. Nous profitons de l'occasion pour remercier ceux qui ont travaillé pendant plusieurs mois pour la matérialisation de ce grand projet. Les Congolais vont profiter de l'amélioration de service gratuitement. Les Italiens normalement sont des personnes avec un cœur

très grand ; ils sont connus pour ça et ici vous avez la démonstration de cette affirmation, car la majorité de ceux qui travaillent ici viennent de l'Italie, ils prennent de congé pour venir aider les Congolais. Donc, nous nous sentons très proches des Congolais ».

Pour rappel, la Pédiatrie de Kimbondo a été fondée dans les années 1980 par le docteur Laura Perna et le Père Hugo Rios, un missionnaire chilien claretin, pour prêter une assistance hospitalière aux enfants abandonnés et victimes de mutilations et de sévices.

Kimbondo est aujourd'hui un hôpital presque gratuit pour les enfants de la capitale, Kinshasa. Après le décès de Laura Perna, en septembre 2015, selon la volonté du père Hugo, membre fondateur de cette pédiatrie, le Conseil d'administration a été complètement renouvelé, en vue d'assurer une gestion plus efficace et moderne de cette structure, en ligne avec la loi congolaise. La survie de la pédiatrie est aujourd'hui possible grâce au soutien de nombreuses associations européennes coordonnées par Hub for Kimbondo, une association de deuxième niveau, qui coordonne les aides qui arrivent de l'étranger.

L'inauguration de l'installation photovoltaïque précède celle d'une autre structure fondamentale de la Pédiatrie. Il s'agit du bloc opératoire assorti d'une maternité et d'un service pédiatrique, que l'on espère inaugurer avant la fin de 2018 et qui représente une étape intermédiaire sur la voie de transformation définitive de la Pédiatrie de Kimbondo en Centre de soins autorisé, un véritable hôpital à vocation pédiatrique.

Le PNUD invite à l'accélération du processus de l'égalité des genres dans les provinces de la RDC

HERVÉ NTUMBA

Le ministère du Genre, de l'Enfant et de la Famille, a, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), clôturé, vendredi 1^{er} décembre au secrétariat de ce ministère situé à Gombe, l'atelier de validation des monographies provinciales sur le genre.

Le but de cet atelier était de promouvoir l'égalité des genres sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo, en passant en revue les différents problèmes que connaissent les femmes.

En clair, l'intégration des femmes dans les activités économiques revêt une grande importance pour le développement d'une Nation. Raison pour laquelle il était question de réfléchir sur les questions liées au genre, en vue de les promouvoir.

Le représentant du PNUD, François Elika, a indiqué qu'il y a un coût économique très élevé lorsque les femmes ne sont plus pleinement in-

tégrées dans leurs économies nationales respectives.

C'est pourquoi la République démocratique du Congo est caractérisée par une féminisation de la pauvreté. 61, 2 % des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 59, 3 % des hommes. Cette proportion est même encore plus élevée dans les milieux ruraux et semi-urbains. D'où, à cette situation économique précaire, les violences basées sur le genre (VBG) s'ajoutent.

Pour le représentant du PNUD, les monographies constituent une excellente occasion pour peaufiner la stratégie nécessaire en vue d'élaborer des plans provinciaux de développement sensible sur les questions liées au genre. Pour ce faire, il appelle le gouvernement à accélérer le processus de l'égalité des genres dans les provinces de la République démocratique du Congo. « L'égalité des genres doit être considérée comme prisme stratégique structurant l'élaboration, la planification et la mise en

œuvre du programme provincial », a-t-il fait valoir.

Quant à la dernière enquête démocratique de santé (2013-2014), 75 % des femmes contre 61 % d'hommes pensent qu'il est justifié pour un homme de battre sa femme ou encore 43 % des femmes et des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. L'étude a affirmé aussi que depuis l'âge de 15 ans, plus de la moitié des femmes (52 %) ont subi des violences physiques infligées par leurs partenaires.

De son côté, la ministre du Genre, Famille et Enfant a résolu de mener une lutte pour l'égalité des genres, en vue de contribuer à éliminer les facteurs qui perpétuent l'exclusion socio-économique en République démocratique du Congo.

A noter que le PNUD appuie le processus de priorisation et contextualisation des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau national.

La réforme électorale : question de représentativité ou question de gouvernabilité ?

LA RÉFORME PROJETÉE

Le projet de loi électorale présenté par le gouvernement vise à instaurer en RDC, pour chaque parti politique, un seuil légal de représentativité pour avoir droit à l'attribution de sièges dans un organe délibérant. Cette innovation est essentiellement inscrite dans les articles 118, 119, 144, 193, et 209 qui précisent chacun le seuil de représentativité selon l'organe délibérant considéré.

L'article 118 concerne la députation nationale, et propose un seuil de représentativité de 3% des suffrages exprimés.

L'article 119 précise notamment le quotient électoral pour la répartition des restes entre les partis « admis » à l'attribution de sièges.

L'article 144 concerne la députation provinciale, et propose un seuil de représentativité de 5% des suffrages exprimés dans la circonscription.

L'article 193 concerne le conseil municipal et propose un seuil de représentativité de 10%.

L'article 209 concerne le Conseil de secteur et le Conseil de chefferie, et propose un seuil de représentativité de 10% du total général des votes valablement exprimés au niveau de la circonscription.

L'objectif final exposé par le projet serait de trois ordres : la réduction du nombre de partis politiques, la moralisation de la vie politique (c'est-à-dire limitation de la transhumance), la réduction des coûts des élections.

Il est vrai qu'en RDC, les partis politiques prolifèrent sans de grandes différences entre eux. Ils ne sont représentatifs que des ambitions personnelles des fondateurs.

LES QUESTIONS OUVERTES PAR CE PROJET

Au regard des principes d'une démocratie représentative, le projet de loi présenté par le Gouvernement ouvre au moins les trois grands volets de questions suivantes :

1° La question à la fois juridique et politique du rapport entre le quotient électoral et le seuil minimal projeté. Si ce sont deux données différentes, et que donc le seuil est évalué après le vote, il y aura annihilation légale des votes qui n'auront pas totalisé le pourcentage préconisé. Ce serait une violation des droits et des libertés des électeurs qui sont garantis par la Constitution et verrouillés par l'article 220.

2° La question politique de savoir si on ne confond pas les problèmes liés à la représentativité et les problèmes liés à la gouvernabilité. Ce qui invite à considérer les meilleures conditions pour obtenir la concordance entre la majorité parlementaire et la majorité présidentielle.

3° Devant la volonté de réduire le nombre de partis politiques « opérationnels », n'y a-t-il pas d'autres dispositions possibles pour arriver à réduire le nombre de partis utiles pour la gouvernabilité ?

LA REPRÉSENTATIVITÉ OU LA GOUVERNABILITÉ À CONSOLIDER ?

La démocratie signifie qu'il existe des mécanismes de participation du peuple à la gestion de la chose publique. Selon les mécanismes installés, on reconnaît une **démocratie directe** là où le citoyen s'exprime sans devoir passer par un représentant ou une association ; et une **démocratie représentative** quand les citoyens expriment et défendent leurs aspirations à travers des corps intermédiaires

appelés « *partis politiques* », qui sont eux-mêmes les gestionnaires des aspirations et des représentants physiques : à savoir les élus.

LE DROIT DE VOTE ET LA LIBERTÉ DE CHOIX POUR CHAQUE CITOYEN

L'élection ne peut pas être seulement la manifestation des libertés et des droits du citoyen. L'élection est aussi la manifestation de la volonté politique et de l'option pour telles ou telles actions de développement.

L'élection vise à apporter deux données majeures. D'abord le miroir ou le reflet du pluralisme politique dans la société. C'est une donnée sociologique qui donne la « représentation nationale » dans sa diversité. On ne peut pas tricher sur cette donnée de base. Le taux de représentation, ou la représentativité, ne peut pas être, après expression des suffrages, un critère pour le droit à l'attribution de sièges.

Ensuite l'élection nous donne l'ordre d'importance ou les rapports des forces politiques en présence. L'élection selon le système de la représentation proportionnelle a l'avantage démocratique d'assurer le juste miroir du pluralisme politique. Il favorise effectivement la reconnaissance des « petits » partis dans leur diversité, et il recommande le respect de ces « minorités ».

C'est une donnée politique qui donne une idée exacte sur la majorité de gouvernement et la chance de gouvernabilité. C'est une donnée négociable.

Dans notre pays, la gouvernabilité devrait être assurée, non pas par le nombre des partis en présence, mais grâce à la concordance entre la majorité parlementaire et la majorité présidentielle.

Cela concerne le ou les partis dominants qui soutiennent le président de la République, et leurs capacités respectives à susciter des adhésions. Et si même on devait réduire le nombre des partis représentatifs, il n'est pas souhaitable qu'un parti dominant se contente d'un faible taux de représentation.

Ce qui pousserait à réfléchir sur la nécessité d'établir un seuil optimal de représentativité pour constituer la majorité parlementaire.

Si donc la représentation ou la représentativité sont des données-miroir de la réalité sociologique d'un pays, qui ne peuvent pas être modifiées ni faussées par une loi, par contre la gouvernabilité d'un Etat sera toujours liée au rapport des forces et aux mécanismes qui permettent la concordance entre les deux résultats.

LE QUOTIENT ÉLECTORAL OU LE SEUIL DE REPRÉSENTATIVITÉ ?

Le poids de la représentativité est établi, aux élections législatives, par le *quotient électoral* qui précise le nombre de suffrages qu'il faut recueillir pour avoir un siège. Le quotient électoral, calculé selon la circonscription électorale ou selon le territoire national (quotient national) peut rendre plus ou moins exigeant le nombre requis pour gagner un siège. En tous les cas, **le quotient électoral représente déjà un seuil minimal de représentativité.**

Les élections et les résultats qui concernent le **gouvernement** sont les « *présidentielles* ». Dans le cas de la RDC, le mode électoral est celui du *suffrage universel direct à un seul tour*. La compéti-

tion concerne un petit nombre de personnes, portées ou non par des partis. La représentativité de l'heureux élu est jugée au regard de tous les électeurs, à la dimension du territoire national. Cette représentativité peut être soutenue par une majorité absolue : elle est alors solide. Elle peut aussi n'être soutenue que par une majorité relative, avec un score inférieur à 50%.

Les élections qui concernent la **représentation du peuple** sont les « *législatives* ». Dans le cas de la RDC toujours, la loi instaure deux modes électoraux : le scrutin majoritaire là où il n'y aurait qu'un siège à disputer, et le scrutin proportionnel là où il y aurait plusieurs sièges à disputer.

AGIR SUR LE MODE DU SCRUTIN PRÉSIDENTIEL

La réforme apportée à la loi électorale de 2015 se fonde sur la « *nécessité de rationaliser la représentation proportionnelle sur listes ouvertes avec une seule voix de préférence* ».

Il y a une incidence du mode de scrutin sur le nombre des partis politiques. L'auteur français Maurice Duverger l'avait déjà observé et il a établi que le scrutin majoritaire (avec majorité absolue) favorise l'émergence d'associations et de cartels autour de grands partis. La représentation proportionnelle garantit politiquement et la reconnaissance et le respect des petits partis, et donc des minorités. Mais elle rend la gouvernabilité plus difficile, car elle n'assure pas souvent une bonne conjonction entre les résultats présidentiels et les résultats parlementaires.

N'est-il pas étonnant que dans un pays où le président de la République peut être légitimé par moins de 50% des suffrages exprimés, selon le principe du scrutin majoritaire à un seul tour, on cherche subitement à exiger un seuil minimal de représentativité ? Oui, certes, il s'agit ici des organes délibérants. Et l'importance ici est de voir qui peut constituer une majorité parlementaire susceptible d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie et donc la stabilité du pouvoir exécutif et, partant la juste réalisation des aspirations.

Mais alors, ne serait-il pas plus indiqué de réfléchir sur un **seuil optimal de représentativité** à imposer pour assurer l'efficacité du pouvoir exécutif et la concordance entre sa représentativité et celle des députés qui le soutiennent ? Au lieu de brutalement les libres choix des citoyens ?

Considérée sous cet angle, la question viserait l'efficacité de la représentation nationale, et impliquerait non seulement une réforme électorale, mais aussi une réforme de notre régime des partis, et, même, une révision constitutionnelle sur le mode de scrutin présidentiel notamment.

En ce qui concerne le mode de scrutin, la question se pose en termes de dépendance ou de dépendance, de majorité homogène ou d'exigence des alliances, puis en termes de discordance ou de concordance entre la représentativité parlementaire et la représentativité du président de la République. Nullement en termes de seuil minimal ou maximal pour le droit à un siège !

L'exposé des motifs relève, je cite : « *le système de la représentation proportionnelle des listes ouvertes à une seule voix préférentielle qui est en vigueur présente des faiblesses en ce qu'il encourage la multiplication des partis politiques*

et des candidatures fantaisistes. Cette inflation des partis politiques et des candidatures entraîne l'émiettement de suffrage et la sous-représentativité au sein des assemblées délibérantes, et surtout un coût financier considérable des élections. »

On peut se poser la question de savoir ce que signifie « la sous-représentativité au sein des assemblées délibérantes ». Veut-on dire par là que le peuple est sous-représenté en envoyant des candidats de différents partis ?

Non, on ne peut pas aller contre les droits et les libertés. Et ce qui doit nous étonner, ce n'est la multiplicité des partis en compétition, mais c'est plutôt l'absence de différences entre eux. Ce qui doit nous étonner, c'est la prédominance des ambitions personnelles sur les ambitions des idées ou des visions prônées pour gagner les suffrages. C'est la persistance de formations politiques dont la position dominante procède du fait qu'elles sont créées et qu'elles ne fonctionnent que pour le maintien du pouvoir qui les a créées

AGIR SUR LE QUOTIENT ÉLECTORAL

En installant un seuil minimal de représentativité évalué selon le nombre et valable pour mériter l'attribution des sièges, quel sens donner au quotient électoral qui indique le nombre de voix requis pour obtenir un siège et qui indique donc le seuil optimal de représentativité pour un député ? N'y a-t-il pas, là où le seuil ne serait pas atteint, un rejet pur et simple de la volonté et du choix des citoyens, et donc une atteinte aux droits et aux libertés ?

Ce n'est pas le seuil minimal de représentativité qu'il faut inventer là où la représentation et la représentativité nationale sont garanties par un juste quotient électoral qui risque de heurter les droits et les libertés qui sont garantis par la Constitution et qui sont verrouillés par l'article 220 de cette même Constitution. En démocratie représentative, c'est l'électeur qui désigne son représentant. Aucun mécanisme ne peut entraver son choix.

Les faiblesses de gouvernance démocratique que l'on décrie partout exigeraient plutôt de discuter d'un **seuil optimal de représentativité présidentielle** pour avoir le droit de gouverner, et d'exercer donc le pouvoir exécutif ainsi que d'un **seuil optimal de représentativité parlementaire** pour assurer la gouvernabilité par la concordance efficace entre la représentativité du chef de l'Etat et la représentativité de la majorité parlementaire qui est appelée à produire un chef de gouvernement. Par ailleurs, la décentralisation aidant, il y a de plus en plus la démonstration de dissonance entre la représentation nationale et la représentation provinciale.

Un tel seuil optimal serait la majorité absolue, soit plus de 50% pour la représentativité du président de la République, élu au suffrage universel direct.

Il pourrait être de 55 à 60% pour la majorité parlementaire, source du gouvernement de la République.

L'embarras provoqué par le projet de réforme est lié au fait qu'il se justifie, avec raison, sur les difficultés qui réduisent la gouvernabilité. Mais l'embarras est plus fort quand, au lieu d'agir en amont sur le niveau du quotient électoral, et sur la capacité des grands partis à convaincre davantage, le projet prétend agir en aval, en « neutralisant » certains votes déjà ex-

La réforme électorale : question de représentativité ou question de gouvernabilité ?

(Suite de la page 10)

primés et susceptibles d'arriver au niveau du quotient électoral établi avant le vote!

Pour un bon équilibre de gouvernabilité, ne pouvait-on pas agir sur la révision à la hausse de ce quotient électoral ? Notamment en imposant un quotient uniforme et national ?

AGIR SUR LA LOI PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES PARTIS

Une autre inadéquation qui alourdit la gouvernabilité est celle observée entre le niveau national et le niveau provincial. On a pu observer de nombreuses crises entre la représentation provinciale et l'exécutif provincial. La représentativité de certaines forces politiques affichée au niveau national semblait contraire sinon opposée à la représentativité des mêmes forces politiques au niveau provincial.

Le problème observé ne procède pas de la seule prolifération des partis politiques, mais surtout, selon nous, de l'échec des grands partis qui n'ont pas réussi à garder le niveau! Un échec qui a alourdi, pour le président élu avec une représentativité en-dessous de la moyenne, la gouvernabilité de l'Etat.

La loi sur les partis politiques pêche par deux excès. Pour cette loi, un parti politique doit nécessairement avoir une envergure nationale. La Constitution du 18 février 2006 précise en son alinéa 3 que « les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale, et à l'éducation civique ».

Et la loi de 2004 impose ainsi une vocation et une fonction nationale au parti. Elle ignore la possibilité de partis d'intérêt local. Alors que depuis les débuts des partis, l'empreinte tribale a marqué de façon indélébile la représentation partisane. Le fief électoral de chaque leader politique reste largement l'espace tribal. Ce fief coïncide avec la base sociale du parti du leader. Ce qui fait des partis politiques des regroupements d'individus **additionnables** par leur identité d'origine. Sans aucun ciment idéologique autre que l'adhésion à une loi qui les oblige à paraître unis.

Le résultat est prévisible : chaque candidat recherche les suffrages dans son fief tribal. Celui qui s'assure une bonne assise n'aura aucune intention de s'ajouter à d'autres qui n'auront pas récolté un succès analogue dans leurs fiefs. Il acceptera encore moins de n'être qu'un subalterne dans la hiérarchie du directoire. D'où tendance à « l'indépendance », « tendance à déchirer le parti », « tendance à des dédoublements ».

Dans la mesure où les partis à un seul siège (45 sur 98 aux résultats de 2011) sont en fait des partis locaux, ne vaut-il pas mieux reconnaître le fait par la loi ? Et ramener ainsi à sa véritable utilité une représentation tellement diluée au niveau national qu'elle ressemble à un mensonge politique vis-à-vis des électeurs ?

J'ose penser qu'un candidat qui aurait « comme indépendant » une large assise dans sa circonscription électorale trouvera sa place dans une assemblée provinciale ou dans un conseil municipal. Et si même c'est un parti politique, sa majorité probable aurait des chances d'être très utile dans la conduite des affaires provinciales alors même que ce parti n'aurait pas le seuil fixé au niveau national.

Dans un Etat décentralisé, la recon-

naissance de partis d'intérêt local pourrait réduire la personnalisation et la faiblesse programmatique des partis à vocation nationale. Cependant, la Constitution du 18 février 2006 favorise cette tendance à la globalisation de la représentation partisane.

Dans cette perspective, un parti qui se veut dominant au niveau national devrait déployer plus d'efforts et installer de solides fédérations dans chaque province. Le caractère national ne doit pas être démontré par la seule composition du directoire, mais aussi par l'existence effective des fédérations provinciales.

Par ailleurs, les activités de parti étant permanentes, et susceptibles de s'étendre, n'est-ce pas injuste de condamner les petits partis en réduisant les avantages, pour eux, de la représentation proportionnelle sans soumettre les grands partis à l'effort d'arriver à un score qui correspondrait mieux à celui du président de la République ?

EVITER D'ALLER D'IRRÉGULARITÉS EN IRREGULARITÉ

Sur le terrain, et au regard de l'histoire politique de la RDC, la réforme traduit bien les échecs et les stratégies de rattrapage du PPRD. Parti dominant, il devrait s'atteler à la consolidation de la démocratie qu'il a contribué à ouvrir, et table son prestige dans la durée. Mais il apparaît davantage comme un parti acculé à des stratagèmes pour soutenir son pouvoir.

L'évolution du PPRD illustre bien les inquiétudes étalées en ce qui concerne la représentativité dans une démocratie représentative. Et ses difficultés internes risquent d'hypothéquer, par suite de solutions inappropriées, le redémarrage de la démocratie congolaise. Voyons pourquoi et comment.

Ce parti est créé par les soins et avec l'appui du tenant du pouvoir, le président Joseph Kabila. Cependant, pour des raisons de stratégie, ce dernier a sollicité les suffrages du peuple en se présentant comme candidat indépendant. Ce qui mettait déjà en balance la représentativité du PPRD.

En 2006 les élections accordent à Joseph Kabila 44,81% des suffrages exprimés au premier tour. Et le PPRD récolte 22% des suffrages, soit 122 sièges à l'Assemblée nationale.

Au deuxième tour, le président Joseph Kabila doit jouer l'alliance entre ses électeurs et ceux du Palu dont leader Antoine Gizenga avait récolté 13,06%. Joseph Kabila sort vainqueur au deuxième tour, avec un score de 58% des suffrages. Le report des voix du Palu a été loyal.

Cependant, ce score de 58% ne correspond pas à la configuration de l'Assemblée où les deux partis PPRD et PALU qui étaient suffisants pour assurer la victoire du président, n'ont totalisé que 31% des sièges. Soit les 24% du PPRD et les 07% du PALU. Une majorité simple ou relative. Une représentativité fragile qu'il a fallu élargir en élargissant la représentation par l'association à d'autres formations politiques !

En 2011, le président Joseph Kabila se présente toujours comme candidat indépendant au suffrage universel direct, mais avec un scrutin majoritaire réduit à un seul tour. Il passe donc avec une représentativité inférieure à 50%. Les deux principaux partis de gouvernement ont perdu chacun la moitié des sièges acquis

en 2006 !

La Mission d'Observation de l'Union Européenne avait relevé la représentativité des partis politiques comme suit : « 98 partis politiques se partagent les 500 sièges de députés, soit 29 partis de plus qu'en 2006 ; et 45 partis sont représentés par un seul député ; 16 députés sont en outre élus comme « indépendants ».

C'est vrai, il y a eu émiettement des suffrages et fragilité de la représentativité des forces politiques du Gouvernement ! Plutôt que de réussir à élargir son fief électoral pour donner une majorité absolue à son président, le PPRD s'est dilué un peu plus dans une MP encore plus fragmentée que l'AMP de 2006.

Mais ce qui est préoccupant, ce n'est pas, au regard de la configuration de l'Assemblée nationale, ni le nombre des partis ni la fragilité de la représentativité en 2006 et en 2011. C'est davantage la discordance, sinon l'écart entre la représentativité du président de la République et la représentativité des forces politiques qui soutiennent sa politique. Hélas, cette discordance est vite devenue une fracture entre le pouvoir exécutif et le peuple, et une source pour les députés soucieux de se faire réélire, autant que pour ces Autorités morales jalouses de leur charisme local et prêtes à bondir hors de la MP si celle-ci devient une source d'impopularité. Et le peuple a démontré sa capacité de renvoyer deux tiers des élus de 2006 !

Au final donc, l'impopularité du ou des gouvernements successifs a affaibli un PPRD. Ni la stratégie de la distance prise par son Autorité morale qui s'est présentée comme indépendant, ni la stratégie de la mosaïque qui a permis l'émergence de plusieurs autorités morales dans son giron, ni même la stratégie du scrutin majoritaire à un seul tour, aucune n'a réussi à établir une concordance positive entre la représentativité du président de la République et celle de sa majorité parlementaire.

Peut-on croire que le seuil minimal de représentativité résoudra le problème de cette discordance ? Non, car ce mécanisme motivé par les conséquences d'une situation n'apporte pas solution à la situation première : la concordance entre la représentativité du président de la République et la représentativité des députés.

En préférant le scrutin majoritaire à un seul tour, le PPRD avait ouvert la voie à la fragilité de la représentativité du président de la République, élu avec moins de 50%. Chemin faisant, le PPRD a ouvert, au niveau de l'Assemblée nationale, la multiplicité de partis en créant une Majorité Présidentielle Mosaïque selon trois tactiques : le ralliement des personnalités possédant des partis de faible envergure nationale, la création de partis canulars, le racolage de personnalités influentes dans leurs circonscriptions électorales.

Il s'agissait alors de faire face à l'érosion de sa popularité, et à la perspective de ne pouvoir donner au président une majorité constituée de ses seuls membres. Son allié de 2006, le PALU, autant. Mais l'Assemblée a dû fonctionner avec une majorité hétéroclite, dans laquelle les principales têtes d'affiche veillaient, chacun, jalousement à son prestige et à sa base, prêts à sortir de la MP, s'il le fallait.

Aucune discipline de parti n'était possible. Aucun ciment idéologique, sinon la soif de pouvoir et le soutien opportuniste, en attente d'une bonne promotion. Entretemps, les populations affi-

chaient leurs désillusions devant l'action gouvernementale.

Le résultat ? On l'a vu dans les crises institutionnelles dans les provinces : des assemblées à majorité MP ont chargé et descendu des gouverneurs MP. Au niveau national : les dédoublements de partis, précédés de révoltes de certains leaders charismatiques.

Très concrètement, le projet apparaîtrait, aux yeux de ses partenaires, comme un revirement et un lâchage du PPRD, champion, lors des élections de 2011, et bénéficiaire heureux d'une pratique contraire : celle de la mosaïque. Alors qu'il y avait en 2006 et en 2011 la question de la discordance entre le poids de la représentativité du président e la République et le poids de la représentativité des forces politiques qui le soutenaient, la mosaïque a favorisé la juxtaposition de nombreux partis, la cohabitation de diverses Autorités morales, et, partant la personnalisation au sein de la MP et l'absence de toute discipline de parti. Toutes ces faiblesses ont amené les crises institutionnelles dans les provinces, et, au niveau central, des révoltes et des querelles de préséance qui ont été ponctuées d'exclusions, de démissions, de séparations et de dédoublements insolites des partis politiques.

On peut comprendre que le PPRD comprenne ses erreurs. Mais pourquoi préconiser un mécanisme de seuil minimal de représentativité qui tend à violer le droit et la liberté de vote autant qu'il tend à pénaliser davantage les petits partis et les indépendants sans que les « grands partis » ne soient obligés à aucun effort de « juste représentativité » car ils pourraient soutenir un pouvoir exécutif élu avec moins de la moitié des suffrages ?

UTILITÉ POUR LES FINANCES PUBLICS ET POUR LES « DIALOGUES »

Le seuil minimal de représentativité ne peut pas se substituer à un quotient électoral pour donner droit à l'attribution de sièges. Il ne peut pas être un prétexte pour toucher aux droits des électeurs. Dans des pays comme l'Allemagne, ou la France, l'idée de seuil de représentativité se traduit par le mécanisme de parrainage : on présente un certain nombre de signatures des citoyens qui parrainent la candidature. Cette idée s'exprime aussi, parfois, par la démonstration que le parti mobilise 3 ou 5% de sympathisants ; ce qui est exigé pour entrer en compétition électorale. C'est donc une donnée ex-ante qui concerne les « sympathisants ». Ce n'est pas une donnée ex-post qui concernerait les électeurs !

Cependant, un seuil de représentativité calculé ex-post pourrait être utile notamment pour donner droit à des consultations politiques ou, surtout, au financement, par l'Etat, de certains partis politiques. Soit sous la forme de remboursement des frais engagés dans une campagne électorale ; soit sous la forme de subsides pour les activités politiques ou sociales. Mais ce n'est pas encore la préoccupation majeure pour l'heure. On évoque plutôt le cautionnement à payer.

Par ailleurs, quoique les dialogues extra-institutionnels ne soient pas à encourager, le seuil minimal de représentativité peut utilement être établi pour avoir le droit de participer à de tels forums.

PAR CÉLESTIN KABUYA-LUMUNA SANDO,
PROFESSEUR À L'UNIKIN.
27 NOVEMBRE 2017.

CICOS : outil d'intégration régionale pour le développement du bassin du Congo

Depuis sa création en 1999, la CICOS a pour missions essentielles la promotion de la navigation intérieure et la gestion intégrée des ressources en eau.

ALBERT TSHIAMI

La Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une institution africaine créée en 1999. Sa création obéit au souci de disposer d'un outil de concertation et de gestion transfrontalière du bassin du Congo. Celui-ci est considéré comme le deuxième bassin hydrologique du monde après l'Amazonie.

Sa position géostratégique lui confère un rôle moteur dans les échanges commerciaux entre les États de la sous-région Afrique centrale ainsi que dans les déplacements des populations.

Le mandat confié à la CICOS repose sur deux missions essentielles, à savoir la promotion de la navigation intérieure et la gestion intégrée des ressources en eau.

En rapport à ce mandat, la CICOS s'est assigné plusieurs objectifs. Il s'agit, entre autres, de garantir la gestion durable des voies navigables ; harmoniser la réglementation en matière de transport fluvial pour la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement ; intégrer tous les usages des ressources en eau



Mme Enaw Née Judith Efumdem Agbor, secrétaire général de la CICOS (Photo d'archives)

dans la planification régionale ; soutenir le développement et lutter contre la pauvreté dans la sous-région...

Pour ce qui est de son cadre institutionnel, la CICOS est dirigée par trois organes, à savoir le comité des ministres, le comité de direction et le secrétariat général.

Actuellement, le secrétariat général est chapeauté par Mme Enaw Née Judith Efumdem Agbor. Il renferme en son sein quatre directions : la direction de l'exploitation, des infrastructures et des voies navigables ;

la direction des ressources en eau ; la direction juridique et de la réglementation, la direction de l'environnement et la prévention des pollutions et des risques.

DES ÉTATS MEMBRES

La CICOS a déjà réalisé des progrès appréciables. De 4 États membres (le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo), elle est aujourd'hui passée à 6 États membres avec l'adhésion du

Gabon en 2011 et celle de l'Angola en 2015.

Hormis ses ressources propres, la CICOS s'est créée un réseau mondial de partenaires techniques et financiers qui lui ont permis de développer et de conduire des projets prenant en compte tous les usages de l'eau : le transport fluvial, l'hydroélectricité, la mobilisation des ressources, la pêche, etc.

Parmi ses projets, on peut citer, à titre illustratif, la GETRACO (Gestion transfrontalière de l'eau dans le bassin du Congo). Ce projet bénéficie de l'appui de la République fédérale d'Allemagne à travers la GIZ. Son objectif est de s'assurer que la coordination de la gestion du bassin fluvial entre les États membres de la CICOS est conforme aux dispositions des accords en vigueur dans les domaines de la réglementation de la navigation intérieure et de la gestion transfrontalière des ressources en eau.

Grâce à l'appui financier de la GIZ, la CICOS a ouvert le Centre régional de formation en navigation intérieure (CRFNI). Situé à Kinshasa dans la commune de Kalamu, ce centre reçoit des étudiants, des agents et cadres provenant de pays membres de la CICOS. Son objectif est de renforcer les capacités du personnel navigant. Surtout, en ce moment où beaucoup d'accidents sont enregistrés sur le fleuve Congo.

L'impasse électorale, la nouvelle plaie de l'économie libérienne

Le Liberia n'avait vraiment pas besoin de ça. Après les ravages de l'épidémie d'Ebola et la chute des cours des matières premières, l'économie de ce pays, l'un des plus pauvres du monde, subit le contrecoup de l'imbroglio juridico-électoral.

Les commerçants de Monrovia, la capitale, qui voient leur clientèle les fuir dans l'attente de jours meilleurs, espèrent que la décision attendue la semaine prochaine de la Cour suprême leur apportera un peu de soulagement.

La haute juridiction doit statuer sur les recours de candidats arrivés derrière le sénateur et ex-star du foot George Weah au premier tour de l'élection présidentielle le 10 octobre, qui réclament l'annulation des résultats.

Le second tour, prévu le 7 novembre entre George Weah et le vice-président Joseph Boakai, a été reporté sine die par la Cour suprême qui avait enjoint la Commission électorale d'examiner d'abord le recours du candidat arrivé troisième, avec 9,6% des voix, Charles Brumskine, auquel s'est joint M. Boakai. « Tout stagne à présent », soupire Christopher Pewee, 32 ans, un vendeur de tongs de toutes les

couleurs du marché «Red Light» de Paynesville, le plus grand du pays. «L'élection est suspendue, les affaires aussi sont suspendues, nous ne savons pas ce qu'il se passe dans ce pays».

« Personne n'achète, les gens gardent leur argent », regrette une autre commerçante, Ruth Wollie, 45 ans. « Arriver à vendre pour 1.000 dollars libériens (environ 6,7 euros) par jour est devenu très difficile pour nous ». Facteur aggravant, la dépréciation du dollar libérien par rapport au dollar américain, devise légalement utilisée dans toutes les transactions à côté de la monnaie nationale, et dans laquelle se négocient les importations, alors que le pays achète à l'étranger l'essentiel de ses produits alimentaires.

Ces dernières semaines, le taux est passé de 110 à 130 dollars libériens pour un dollar américain.

ILS NOUS FONT SOUFFRIR

Beatrice Harris, une commerçante, en veut aux responsables politiques qui se sont engagés dans ce marathon juridique. « Ils pensaient que c'était pour notre bien, mais ce n'était que pour le leur », estime-t-

elle. « S'ils nous aimaient en tant que Libériens, ils comprendraient ce que cela signifie de venir au marché pour ne pas même trouver de quoi nourrir son enfant, ils nous font souffrir ».

Les observateurs internationaux ont jugé le déroulement du vote largement crédible, malgré des problèmes d'organisation et de longs retards relevés pour désigner le successeur d'Ellen Johnson Sirleaf, première femme élue à la tête d'un État africain.

Si la Cour suprême fait droit au recours, la NEC devra organiser une nouvelle élection dans un délai de 60 jours. A contrario, si elle le rejette, un second tour devra se tenir, nécessairement un mardi, selon la Constitution.

Si l'impatience de la population joue en faveur de George Weah, qui a appelé ses partisans au calme et à ne pas céder aux « provocations » pendant le déroulement de la « phase juridique de l'élection », à plus long terme l'incertitude risque de peser sur les perspectives économiques du pays, quel que soit le vainqueur.

« La réputation de notre pays est attaquée. Notre économie est

sous pression », a prévenu Mme Sirleaf le 7 novembre, date à laquelle aurait dû se tenir le second tour. L'imbroglio juridico-électoral fait peser des incertitudes sur la première transition démocratique depuis trois générations dans ce petit pays anglophone d'Afrique de l'Ouest de 4,7 millions d'habitants, ravagé de 1989 à 2003 par l'une des plus atroces guerres civiles du continent, qui a fait quelque 250.000 morts.

« En période électorale, en particulier dans des pays africains, les investisseurs potentiels veulent savoir à qui ils auront affaire, s'il (le nouveau président) appliquera une politique qui aura des répercussions sur leurs investissements », explique l'économiste Ansu Sunii, également membre de la campagne de George Weah.

Dans le doute « ils jouent la prudence » et diffèrent leurs investissements, souligne l'expert, évoquant le risque d'une rechute, alors que le pays tente péniblement de sortir de la récession.



Londres / Kinshasa, le 30 novembre 2017

La TMB est lauréate du titre de Banque de l'Année 2017 en RDC et du Global Award de l'Inclusion Financière, décernés par The Banker

Chers Clients, chers Collaborateurs, chers Partenaires,

Nous sommes très fiers et heureux de vous annoncer que la TMB a été consacrée **Banque de l'Année 2017 en République démocratique du Congo**, pour la cinquième fois de son histoire, ce 29 novembre à Londres, lors de la cérémonie de remise des «Bank of the Year Awards» organisée par le magazine **The Banker**, membre du groupe **Financial Times**.

Cette prestigieuse récompense distingue chaque année une seule banque par pays, dans près de 160 nations. Pour la République démocratique du Congo, le titre de **Banque de l'Année** a été attribué à la TMB en 2012, 2013, 2014, 2015 et à présent 2017.

La TMB est également et surtout extrêmement honorée d'avoir reçu le «Global Award» pour l'année 2017 de **l'Inclusion Financière** au cours de cette même cérémonie à Londres. Ce prestigieux prix est décerné annuellement à une seule banque à travers le monde et c'est à la TMB qu'il revient cette année. La TMB est la première banque congolaise, et la seconde en Afrique, à remporter cette récompense.

Notre solution de mobile banking, PEPELE Mobile, a révolutionné l'offre de services bancaires au Congo et évolue continuellement. La TMB est un acteur majeur du développement de l'inclusion financière partout à travers le pays et donne accès au système bancaire à tous les Congolais.

PEPELE Mobile est une solution locale, créée sur mesure pour répondre aux besoins bancaires spécifiques du Congo, ce qui nous procure une immense fierté. La TMB a toujours eu à cœur de tirer parti de toutes les opportunités pour construire un avenir plus fort et un futur plus prospère pour la RDC et elle continuera sur cette voie.

Banque la plus primée de la République démocratique du Congo, la TMB représente fièrement notre beau pays à travers le monde.

En 2017, la TMB a remporté les titres suivants:

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| The Banker, Financial Times | <ul style="list-style-type: none"> • Banque de l'Année en RDC (2012, 2013, 2014, 2015, 2017) • Award de l'Inclusion Financière (2017) |
| EMEA Finance - African Banking Awards | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure Banque en Afrique Centrale (2014, 2017) • Meilleure Banque en RDC (2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017) |
| African Banker Awards | <ul style="list-style-type: none"> • Award de l'Inclusion Financière (2015, 2017) |

Ces reconnaissances rendent hommage au travail de nos équipes, soulignent la force de notre institution et valorisent la fidélité de nos chers Clients. Nous tenons à remercier nos collègues dont le dévouement, le professionnalisme, les compétences et le dynamisme ont permis la croissance et le développement de la Banque au cours des treize dernières années.

Dans un marché de plus en plus concurrentiel, nous mesurons l'importance du service à la clientèle et sommes déterminés à vous offrir le meilleur service possible. Nous sommes à votre écoute et restons à votre disposition pour satisfaire vos demandes, réagir à vos remarques en nous améliorant, répondre efficacement à vos demandes et anticiper vos besoins. Ces distinctions qui sont décernées à la TMB reviennent à nos Clients, qui sont nos partenaires les plus précieux pour construire un avenir meilleur pour tous.

Grâce à vous, la TMB s'est imposée comme la banque de référence au Congo.

Aussi, chers Clients, Collaborateurs, Partenaires, nous vous remercions chaleureusement pour votre fidélité et votre confiance.

TMB, notre banque pour la vie

Oliver Meisenberg
Directeur Général

Robert Levy
Président du Conseil d'Administration



Linafoot : AS V. Club plus forte que FC Renaissance (2-0)

Comme la saison dernière, l'AS V. Club sort vainqueur au derby kinois qui l'a opposé au FC Renaissance (2-0). Une victoire qui met les deux équipes en égalité au classement (9 points) après quatre matches joués à la Linafoot.

ARMEL LANGANDA

Après sa défaite face au DCMP, l'AS V. Club a réussi à se racheter devant son public, face au FC Renaissance du Congo. Les Dauphins noirs se sont imposés sur la marque de 2-0, le dimanche 3 décembre au stade des Martyrs. Match comptant pour la 4^{ème} journée de la 23^{ème} Ligue nationale de football (Linafoot), zone de développement Ouest.

C'était pourtant bien parti pour les deux formations encore en minutes d'observation. Les Orange ont gardé leur sang-froid devant une équipe de l'AS V. Club qui semblait ne pas prendre les choses en mains dès l'entame. Avec un Moloko Ducapele très mobile, l'AS V. Club parvient à se procurer beaucoup d'occasions, mais incapable de scorer.

C'est à la 45^{ème} minute que les Dauphins noirs de la capitale débloquent leur compteur but. Tout part d'une belle organisation offensive entre Moloko, Ayuk et Etekiama, Oumar Sidibe marque et donne l'avantage à son club avant la pause. 1-0 pour V. Club.

Au retour des vestiaires, les Orange ne baissent pas les bras. Mais le dispositif tactique de l'entraîneur François ne semble pas tromper la vigilance de la défense de Nelson Lukong. Ayuk qui n'était pas du tout dans son grand

jour cède sa place à Mukoko Batezadio.

À la 24^{ème} minute de la seconde période, V. Club multiplie des actions. C'est l'incontournable Etekiama qui trouve la barre transversale après une frappe limpide dans le petit rectangle du FC Renaissance. C'est finalement les Dauphins noirs qui contrôlent le jeu au milieu de terrain. En face, le FC Renaissance manque des avants-centres efficaces pour trouver le but égalisateur. Il fallait peut-être tenter avec des coups de pied arrêtés, mais rien ne semble marcher pour les Rennais.

ENFIN, UN BUT ASSASSIN ARRIVA...

V. Club ne lâche rien jusqu'à la dernière minute de la partie. Dans les arrêts du jeu, V. Club arrache un coup franc du côté droit. Grâce à un ballon placé dans le petit carré, Fabrice Luamba profite du cafouillage pour marquer de la tête. 2-0 pour l'AS V. Club. Un but assassin qui vient entermer les derniers espoirs des Rennais qui croyaient encore à un but égalisateur dans les ultimes secondes.

Une belle victoire qui permet à

l'AS V. Club de rejoindre le FC Renaissance du Congo à la deuxième place du classement provisoire de la zone Ouest avec 9 points. La première place reste occupée par le Daring Club Motema Pembe qui compte 10 points, après son nul face au Nord Sport à Matadi.

Dans la zone centre-sud, l'US Tshinkunku s'est inclinée à domicile face au TP Mazembe (1-4). On signale le doublé de Glody Likonza et de Ben Malango. Une troisième victoire d'affilée pour les Corbeaux du TP Mazembe.

Mondial 2018 : après le tirage, les Africains fixés sur le calendrier

ARMEL L.

La Fédération internationale de football association (FIFA) a publié le calendrier de la phase des poules de la Coupe du monde « Russie 2018 ». Les cinq représentants africains, à savoir l'Égypte, le Maroc, le Nigeria, la Tunisie et le Sénégal sont fixés sur leurs différentes rencontres.

La compétition démarre le 14 juin en Russie et toutes les 32 nations sont prêtes pour participer à la grand-messe du football mondial.

Logé dans le groupe H, le Sénégal démarre la compétition contre la Pologne le 19 juin. Pour le sélectionneur Aliou Cissé, il est temps pour lui d'écrire une belle page d'histoire. Présent dans l'unique équipe du Sénégal

qui avait participé à la compétition en 2002 pour atteindre les quarts de finale, le sélectionneur Aliou Cissé estime son groupe capable d'un nouvel exploit. « Nous savons que tous les matches seront difficiles et je pense que tous mes joueurs ont la qualité pour écrire

une nouvelle page d'histoire du football de notre pays », a glissé le technicien après le tirage au sort.

C'est la même détermination qui anime les quatre autres nations africaines engagées à cette compétition mondiale.

Calendrier complet de la phase des groupes

Groupe A

Russie - Arabie saoudite 14 juin 17h00, Loujniki Stadium – Moscou
Égypte – Uruguay 15 juin 14h00, Stade central – Iekaterinbourg
Russie – Égypte 19 juin 20h00, Stade Krestovski – Saint-Pétersbourg
Uruguay – Arabie saoudite 20 juin 17h00, Rostov Arena – Rostov-sur-le-don
Uruguay – Russie 25 juin 16h00, Cosmos Arena – Samara
Arabie saoudite – Égypte 25 juin 16h00, Volgograd Arena – Volgograd

Groupe B

Maroc – Iran 15 juin 17h00, Stade Krestovski – Saint-Pétersbourg
Portugal – Espagne 15 juin 20h00, Stade Ficht – Sochi
Portugal – Maroc 20 juin 14h00, Loujniki Stadium – Moscou
Iran – Espagne 20 juin 20h00 Kazan Arena – Kazan
Espagne – Maroc 25 juin 20h00 Stade de Mordovie – Saransk
Iran – Portugal 25 juin 20h00 Arena Baltika – Kaliningrad

Groupe C

France – Australie 16 juin 12h00 Kazan Arena – Kazan
Pérou – Danemark 16 juin 18h00 Stade de Mordovie – Saransk
France – Pérou 21 juin 14h00 Stade central – Ekaterinbourg
Danemark – Australie 21 juin 17h00 Cosmos Arena – Samara
Danemark – France 26 juin 16h00 Loujniki Stadium – Moscou
Australie – Pérou 26 juin 16h00 Stade Ficht – Sochi

Groupe D

Argentine – Islande 16 juin 15h00, Stade du Spartak – Moscou
Croatie – Nigeria 16 juin 21h00, Arena Baltika – Kaliningrad
Argentine – Croatie 21 juin 20h00, Stade de Nijni Novgorod – Nijni Novgorod
Nigeria – Islande 22 juin 17h00, Volgograd Arena – Volgograd
Islande – Croatie 26 juin 20h00, Stade Krestovski – Saint-Pétersbourg
Nigeria – Argentine 26 juin 20h00, Rostov Arena – Rostov-sur-le-don

Groupe E

Costa Rica – Serbie 17 juin 14h00 Cosmos Arena – Samara
Brésil – Suisse 17 juin 20h00 Rostov Arena – Rostov-sur-le-don
Brésil – Costa Rica 22 juin 14h00 Stade Krestovski – Saint-Pétersbourg
Serbie – Suisse 22 juin 20h00 Arena Baltika – Kaliningrad
Serbie – Brésil 27 juin 20h00 Stade du Spartak – Moscou
Suisse – Costa Rica 27 juin 20h00 Stade de Nijni Novgorod – Nijni Novgorod

Groupe F

Allemagne – Mexique 17 juin 17h00 Loujniki Stadium – Moscou
Suède – Corée du Sud 18 juin 14h00 Stade de Nijni Novgorod – Nijni Novgorod
Allemagne – Suède 23 juin 17h00 Stade Ficht – Sochi
Corée du Sud – Mexique 23 juin 20h00 Rostov Arena – Rostov-sur-le-don
Mexique – Suède 27 juin 16h00 Kazan Arena – Kazan
Corée du Sud – Allemagne 27 juin 16h00 Stade central – Iekaterinbourg

Groupe G

Belgique – Panama 18 juin 17h00 Stade Ficht – Sochi
Tunisie – Angleterre 18 juin 20h00 Volgograd Arena – Volgograd
Belgique – Tunisie 23 juin 14h00 Stade du Spartak – Moscou
Angleterre – Panama 24 juin 14h00 Stade de Nijni Novgorod – Nijni Novgorod
Angleterre – Belgique 28 juin 20h00 Arena Baltika – Kaliningrad
Panama – Tunisie 28 juin 20h00 Stade de Mordovie – Saransk

Groupe H

Pologne – Sénégal 19 juin 14h00 Stade du Spartak – Moscou
Colombie – Japon 19 juin 17h00 Stade de Mordovie – Saransk
Japon – Sénégal 24 juin 17h00 Stade central – Iekaterinbourg
Pologne – Colombie 24 juin 20h00 Kazan Arena – Kazan
Sénégal – Colombie 28 juin 16h00 Volgograd Arena – Volgograd
Japon – Pologne 28 juin 16h00 Cosmos Arena – Samara



ADVERTISEMENT

REQUEST FOR PROPOSALS (RFP)

TENDER TITLE: CONSULTANCY TO DEVELOP A NATIONAL LOGISTICS STRATEGY FOR TANZANIA

TENDER NUMBER: PRQ20170361

Trade Mark East Africa (TMEA) is an organisation funded by a range of development agencies to promote regional trade and economic integration in East Africa. Tanzania Private Sector Foundation (TPSF) through the National Logistics Platform (NLP) and with support from TMEA is developing a 10 year strategy for growth of the logistics sector in Tanzania with a special focus on private sector needs.

In light of this, TMEA is seeking the services of a consultant to develop a private sector led strategy on the logistics industry in Tanzania. Terms of reference for this consultancy and the Request for Proposals (RFP) document can be obtained at <http://www.trademarkea.com/get-involved/procurement/>. All queries quoting the above Tender Title and Number should be emailed to procurement@trademarkea.com. The closing date for submission is **8 January 2018**.

Applications are open only to **individual consultants**. Interested and qualified individual consultants must register and apply online ONLY on the TMEA procurement portal at the website: <http://procurement.trademarkea.com> and all attachments must be **10MBs** or less.



TMEA cannot answer any query relating to this tender five days or less prior to the submission deadline.

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTÉRIEURS

Thebo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Festival Rencontres de contes et griots : des conteurs africains attendus à Kinshasa

La Compagnie Tam Tam et l'Institut français de Kinshasa se préparent à accueillir, du 12 au 15 décembre 2017, une dizaine de conteurs africains sur scène à Kinshasa pour partager leurs histoires. BIENVENU IPAN

Après 5 années de silence, l'Institut français de Kinshasa et la Compagnie Tam Tam ont décidé de relancer le festival Rencontre de conteurs et griots. Le rendez-vous est fixé du mardi 12 au vendredi 15 décembre 2017 à l'Institut français. Dédié aux arts de la parole, le festival propose tout au long de la semaine, de nombreux spectacles pour tous les âges. Une dizaine de conteurs venus du Togo, du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de la France et bien sûr de la RDC se retrouveront sur scène pour partager leurs histoires. Des ateliers sont également organisés pour renforcer cette pratique artistique et stimuler de nouvelles vocations. L'événement du festival est la venue du conteur Nicolas Bonneau et son équipe pour présenter le spectacle « Ali 74, le combat du siècle ».

Tout au long de la semaine, de nombreux ateliers seront organisés pour permettre aux conteurs programmés dans le festival et aux autres d'améliorer leurs connaissances



Du Mardi 12 au vendredi 15 décembre 2017 à l'Institut français / Entrée libre

ces et leur technique de cet art passionnant et délicat.

Ces ateliers sont en outre organisés dans le but d'améliorer la qualité de la création artistique tout en impulsant un esprit professionnel en vue de favoriser une bonne circulation des artistes et des œuvres artistiques sur le plan régional et international.

AU PROGRAMME : SPECTACLES ET ATELIERS

Carrefour international de spectacles s'inspirant de l'art de la parole (conte, griots, légende, épopée), le festival international Rencontres des contes et griots est un cadre de découverte, d'échange et de détente ouvert aux artistes locaux et internationaux, aux opérateurs culturels.

Au programme, le lundi

11 décembre au Centre Wallonie-Bruxelles (bien mettre en évidence) à 19h - Spectacle d'Allassane Sidibé (Togo) ; le mardi 12 décembre de 10h-13h : spectacles jeune public à l'attention des scolaires : Kandala l'enfant terrible - Compagnie Tam-Tam (RDC) et La Gourmandise d'Antoine - Compagnie Tam-Tam (RDC). À 18h - Grande halle, l'ouverture officielle du festival. Marathon du conte avec les conteurs Allassane Sidibé (Togo), Hortense Maperla (RDC), Michel Mukulayana Malu (RDC) et S. Konde Sunda Masampu Ngonde (RDC). Cette partie sera suivie d'un cocktail musical avec Moli Mokelenge.

Il est également prévu un atelier de travail autour de la voix, un atelier sur l'écriture du conte contemporain et une formation technique. Le mer-

credi 13 décembre de 10h-13h : spectacles jeune public à l'attention des scolaires : « La calebasse magique » - Opinion Théâtre et « La Gourmandise » d'Antoine - Compagnie Tam-Tam (RDC). À 18h dans la petite Halle, Marathon du conte avec les conteurs Nestor Doko (Congo-Brazzaville), Sonville Monkwe (RDC), Shardy Mumbu (RDC) et Camille Milabyo (RDC). Cette partie sera suivie du spectacle de Nana Ardo (Cameroun). Il est prévu des ateliers de travail autour de la voix, sur l'écriture du conte contemporain et une formation technique. Le jeudi 14 décembre de 10h-13h, spectacles jeune public à l'attention des élèves : « La calebasse magique » - Opinion Théâtre et « Kandala l'enfant terrible » - Compagnie Tam-Tam (RDC). 19h à la Grande halle, « Ali 74 » - Le combat du siècle - Compagnie La Volige, Nicolas Bonneau (France). Revivez le combat légendaire de 1974 entre Mohamed Ali et Georges Foreman comme vous ne l'avez jamais vu ! Le vendredi 15 décembre de 10h-13h : spectacles jeune public à l'attention des élèves. « La calebasse magique » - Opinion Théâtre et « La Gourmandise » d'Antoine - Compagnie Tam-Tam (RDC). À 19h à la Grande halle, le festival va se clôturer par le slam et la musique.

Des scènes de théâtre utilisées comme outils d'éducation des enfants

Le président du Centre de création et de recherche d'art vivant sur scène (CCRAVS), Ngombo Way Way a affirmé, le mardi dernier la détermination de sa structure à produire des scènes théâtrales orientées vers l'éducation des enfants en République démocratique du Congo. Il l'a fait savoir au cours d'un entretien avec l'Agence congolaise de presse.

Le CCRAVS s'est fixé l'objectif de transformer la société congolaise à travers la réforme de l'éducation maternelle, la restauration des valeurs ancestrales et culturelles, ainsi que la sensibilisation de toutes les couches de la population aux phénomènes sociaux préoccupants.

Ngombo Way Way a dénoncé la résurgence des artistes comédiens faisant



À travers les scènes de théâtre, le CCRAVS est déterminé à contribuer à l'éducation des enfants en République démocratique du Congo.

preuve d'amateurisme et de beaucoup de légèreté dans leurs prestations, réduisant ainsi les chances de la promotion de l'art dramatique congolais à l'échelle mondiale.

Le CCRAVS se donne

également la mission de lutter en faveur de la pratique de l'art dramatique, en général, et particulièrement la comédie, par des professionnels. Il a insisté sur la nécessité de recycler les amateurs en vue

d'améliorer et de renforcer leurs capacités pour un bon rendement.

Cette Asbl s'appuie, à cet effet, sur l'organisation régulière des sessions d'initiation et de renforcement des capacités de jeunes désireux d'embrasser la carrière d'acteur d'art dramatique.

Créé depuis 2012, le CCRAVS a comme domaine d'intervention, la danse et la chorégraphie (traditionnelle, moderne, contemporaine, recherche, hip hop, rumba, salsa, zumba, performance), le théâtre (dansé, parlé, et chanté), la musique (traditionnelle et de recherche), la percussion (tam-tam), le festival (danse et théâtre), ainsi que l'atelier (théâtre et danse). Le CCRAVS a déjà réalisé plusieurs spectacles.

Des voix s'élèvent

La loi organique sur le Cnsa énerve les dispositions de l'Accord du 31 décembre 2016

Dans les milieux du Cnsa (Conseil national de suivi de l'accord du 31 décembre et du processus électoral), on n'est pas d'accord avec les dispositions retenues par l'Assemblée nationale dans le projet en discussion de la loi organique portant fonctionnement et organisation de cette structure prévue dans l'accord signé le 31 décembre 2016 sous l'égide de la Cenco (Conférence épiscopale nationale du Congo).

LE POTENTIEL

Le projet de loi portant organisation et fonctionnement du CNSA énerverait-il certaines dispositions de l'Accord politique du 31 décembre 2016 qui a fixé les bases de cette structure pour le suivi de mise en œuvre de cet accord et du processus électoral ? Dans les milieux du Cnsa, on n'est pas d'accord avec les options retenues dans le projet en discussion à l'Assemblée nationale.

« Ce texte ne paraît pas traduire exactement l'esprit et la lettre de l'Accord politique du 31 décembre 2016 tant dans son exposé des motifs que dans quelques dispositions », lit-on dans un document interne qui circule dans les milieux du Cnsa.

Dans ce document, on rappelle que le texte, en instance de transmission au Sénat, est « muet » sur les prescrits de l'Ac-

cord politique du 31 décembre 2016 qui disposent que « le Cnsa soit mis en place et fonctionne, en attendant la promulgation de la loi organique sur base des dispositions dudit accord et du Règlement intérieur provisoire ». Plus loin, le même document note que « ces dispositions ont bien été mises en œuvre par les actions conjointes du chef de l'Etat, du président de l'Assemblée nationale et du président du Sénat ». Par déduction, dans les milieux du Cnsa, on note que l'existence de cette structure est réelle « depuis le 22 juillet 2017 ».

Le document conclut que « la conséquence juridiquement logique et juste est que la loi organique à venir, dans certaines de ses dispositions, doit rétroagir en entérinement de ce qui s'est fait avant son entrée en vigueur, lequel ne peut être qu'à la date de sa promulgation, vu l'important retard que connaît cette lé-

gislation voulue par l'accord » du 31 décembre 2016.

À cet effet, dans les milieux du Cnsa, on est favorable à ce que l'exposé des motifs du projet de loi en discussion au Parlement précise que « en attendant l'adoption en procédure d'urgence de la loi organique, cette structure est mise sur pied et fonctionne sur base du présent accord », en l'occurrence l'Accord du 31 décembre 2016.

Dans un autre registre, les membres du Cnsa ne soutiennent pas l'idée selon laquelle la dissolution du Cnsa coïncide avec celle de l'Assemblée nationale en cours. À ce propos, le document en circulation note que « l'annonce de la dissolution du Cnsa à l'installation de la nouvelle Assemblée nationale n'est pas opportune à l'exposé des motifs en ce qu'elle n'est pas un principe retenu par l'accord pour cette institution de crise, gardienne du consensus politique durant toute la période préélectorale et électorale et surtout que ces périodes couvrent la totalité du cycle électoral ». « De toutes façons, le Cnsa, peut-on lire dans ce document, ne tient nullement lieu de l'Assemblée nationale et

encore moins d'un Parlement ».

Pour toutes ces raisons, dans les milieux du Cnsa, on tient à ce que cette dernière mention soit « simplement élaguée ».

En dénonçant toutes ces irrégularités, les membres du CNSA rappellent leur souci de « conformer la loi organique aux prescrits de l'accord et à l'arrangement particulier ». Ils sont mus, disent-ils, par le devoir de « clarification nécessaire en vue de protéger l'équilibre politique de cet accord pour toutes les parties et concilier leurs points de vue ». Aussi, se disent-ils disposés à répondre aux sollicitations du Parlement « en cas de problème de compréhension ou d'interprétation desdits prescrits », tels que repris dans l'Accord du 31 décembre 2017.

Est-ce que le Parlement prendra-t-il en compte ces remarques qui circulent déjà dans les milieux du Cnsa ? Difficile à dire. Le plus évident est qu'il y a un malaise qui couve dans les rangs du Cnsa, qui se dit déployé des prérogatives que lui confère l'Accord du 31 décembre 2016, d'où il tire sa légitimité. Entre le Cnsa et le Parlement, les violons sont encore loin de s'accorder.

APOSTROPHE

Mugabe (1)

BOB MUGABE



En habitué des formules, Robert Mugabe a, pendant 37 ans, multiplié les remarques cinglantes et provocatrices qui, souvent, ont déclenché l'indignation de ses détracteurs. L'ancien président zimbabwéen a usé de termes généralement très crus à l'encontre des Britanniques, des Blancs en général ou encore des homosexuels. Voici quelques extraits qui, selon BBC, ont fait polémique.

1- L'Afrique doit revenir à ce qu'elle était avant que les impérialistes ne la divisent. Ce sont des divisions artificielles que nous, poussés par notre concept panafricain, chercherons à éliminer. (Discours à Salisbury, 1962)

2- Le fait que les Blancs nous aient opprimés hier lorsqu'ils détenaient le pouvoir ne pourra jamais justifier que les Noirs les oppriment aujourd'hui parce qu'ils le détiennent. (1980, dans un discours prononcé après son arrivée au pouvoir)

3- Je suis le Hitler de notre époque. Cet Hitler n'a qu'un seul objectif, la justice pour son peuple, la souveraineté de son peuple, la reconnaissance de l'indépendance de son peuple et son droit à disposer de ses richesses. Si c'est ça être Hitler, eh bien laissez-moi dix fois être Hitler. (2003, à ceux qui dénoncent ses méthodes dictatoriales)

4- Dieu seul qui m'a nommé peut me destituer, pas le MDC (parti d'opposition), pas les Britanniques (anciens colons). Dieu seul peut me destituer. (Élection 2008, en réaction aux appels à la démission)

5- Certains disent que M. Mugabe est vieux, qu'il devrait donc démissionner... Non ! Quand l'heure sera venue, je vous le dirai». (2014, en réaction aux rumeurs sur son état de santé).

Les forêts de l'Afrique centrale menacées par les investissements

À cours de ces dix dernières années, plus de 10 millions hectares de terres forestières ont disparu dans les pays d'Afrique centrale, perdant du terrain face aux grands projets d'investissements. Le Cameroun est concerné par ce phénomène, selon une étude menée par quatre organisations non gouvernementales, du Gabon, du Congo, de la République centrafricaine et du Cameroun.

L'étude « Sur les analyses des conversions des forêts par les grands investissements en Afrique Centrale », a été présentée à Yaoundé au Cameroun. Le centre pour l'environnement et le développement CED, au Cameroun, l'observatoire congolais des droits de l'homme OCDH, au Congo, Brainforest au Gabon, et la Maison de l'enfant et de la femme pygmée MEEP, en République Centrafricaine, sont les auteurs de l'étude.

Il a été question de démontré jusqu'à quel point le couvert forestier de l'Afrique centrale, subit des changements à cause des investissements non-forestiers. Le Cameroun n'échappe pas à ce changement. Les conversions des forêts pour les grands projets d'infrastructures

routières, y impactent le vécu des communautés riveraines.

L'EXEMPLE DE TOUTOULI

Toutouli, situé à une quinzaine de kilomètres de Yaoundé, la construction de l'autoroute a impacté l'environnement du village. L'autoroute en construction entre l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, et le centre ville, traverse ce petit village de Toutouli, sur près de 6 kilomètres. Les travaux avancent, mais non sans dégâts sur les terres forestières du village.

« On a perdu les champs, les plantations et la forêt. On nous a dit que le passage de l'autoroute va prendre 50 mètres de plus dans nos terres cultivables », s'alarme Tarsis Owona, un habitant du village de Toutouli. Admis à faire valoir ses droits à la retraite, M. Owona semble désemparé par cette situation. Ses terres sont menacées de disparition au profit de l'autoroute.

Sur certaines maisons du village, des inscriptions de leur démolition à venir sont visibles sur les murs. « Nous avons écrit au président de la République, nous sommes dans l'attente de sa réponse », nous confie-t-il. Une partie de Toutouli a été rasée pour

faire passer l'autoroute, le massif forestier a disparu par endroit, au mépris de leurs droits.

« On nous donnait entre 50 000 et 100 000 francs CFA mais on ne sait sur quelle base. Nous n'avions même pas le décret d'indemnisation. Quand nous avions voulu poser les questions au préfet du Mfoundi, il a dit qu'il n'était pas venu pour répondre aux questions », a rapporté M. Owona.

Toutouli, n'est pas un cas isolé. « La situation est similaire dans de nombreuses localités du Gabon, du Congo et de la RCA », a souligné Samuel Nguiffo, secrétaire-général du Centre pour l'environnement et le développement. Selon lui, « l'objectif de développement des pays d'Afrique centrale et celui de conservation de la biodiversité sont devenus contradictoires ».

« On voit un nombre important d'investissements miniers, d'agroindustrie et surtout d'infrastructures. Si l'on n'y prend garde, la forêt va payer le plus lourd tribut de cette tendance », avise Samuel Nguiffo. « Il faut penser au développement, mais en préservant aussi l'objectif de protection de la forêt », confie-t-il, tirant la sonnette d'alarme.

NON-RESPECT DU PROCESSUS

Pour conserver les terres forestières du Cameroun et des trois autres pays, objets de l'étude, il importe de respecter les textes sur les processus de conversions forestières dans ces pays. « Ces textes existent bel et bien, mais ne sont malheureusement pas très explicites sur les conversions des forêts pour les grands investissements », regrette Marie Madeleine Bassalang, consultante juriste gestion en ressources naturelles à Rainbow forest.

Il faut, explique-t-elle, que « les Etats en Afrique centrale améliorent cette lacune dans leurs législations forestières pour prendre en considération tous les types de forêts ». Si rien n'est fait dans ce sens, le massif forestier d'Afrique centrale pourrait être considérablement impacté par les activités de développement économique, ont laissé entendre, les auteurs de l'étude. Ils ont également interpellé les pouvoirs publics des pays concernés à respecter leurs engagements internationaux de protection des forêts.

VOA AFRIQUE / LP